STATUTS
REGLES ET REGLEMENTS

DU

COLLEGE

DES

MEDECINS ET CHIRURGIENS

DU

BAS-CANADA

AVEC TOUS LES AMENDEMENTS JUSQU'AU 12 JUILLET 1871.

PROCEDES DE L'ACTE D'INCORPORATION 10 ET 11 VICT., CHAP. 26
AVEC LA LISTE DES LICENCIES DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

MONTREAL :
DES PRESSES A VAPEUR DE LA MINERVE, 16, RUE ST. VINCENT

1871

STATUTS
REGLES ET REGLEMENTS

DU

COLLEGE

DES

MEDECINS ET CHIRURGIENS

DU

BAS-CANADA

AVEC TOUS LES AMENDEMENTS JUSQU'AU 12 JUILLET 1871

PROCEDES DE L'ACTE D'INCORPORATION 10 ET 11 Vict., Chap. 26

MONTREAL :
DES PRESSES A VAPEUR DE LA MINERVE, 16, RUE ST. VINCENT

1871

ANNO DECIMO ET UNDECIMO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. XXVI.

Acte pour incorporer les Membres de la Profession Médicale dans le Bas-Canada, et régler l'Etude et la Pratique de la Médecine et de la Chirurgie en icelui.

[28 *Juillet*, 1847.]

Préambule.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender les lois maintenant en force pour régler la pratique de la Médecine, de la Chirurgie et de l'Art Obstétrique ; et attendu qu'il est grandement à désirer que la profession Médicale du Bas-Canada sus dit soit mise sur un pied plus respectable et plus efficace à la fois, et que de meilleurs moyens de convaincre et punir les personnes qui pratiquent la Médecine sans licence soient établis. Qu'il soit en conséquense statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé *Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada*, et il est par ces présentes statué par la dite autorité, que depuis et après la passation du présent Acte, l'Acte ou Ordonnance du Conseil Législatif de la ci-devant Province de Québec, passé dans la vingt-huitième année du règne de feu sa Majesté le Roi George Trois, et intitulé *Acte ou Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de Québec, ou la profession d'Accoucheur dans les Villes de Québec et Montréal, sans une permission*, excepté les parties d'icelles qui ont rapport à la vente ou distribution de médecines en détail, et tous autres Actes ou parties d'Actes qui

Ordonnance du B, C. 28 Geo. 3, c. 8. révoquée.

se rapportent en aucune manière à la pratique de la Médecine, de la Chirurgie ou de l'Art Obstétrique, ou au mode d'obtenir des licences pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique, seront et sont par le présent abrogés, excepté pour ce qui regarde toute contravention aux dits Actes ou à aucun d'eux avant la passation du présent Acte, ou à toute amende ou pénalité imposée par suite de telle offense. Pourvu toujours, que l'Acte de cette Province passé dans les quatrième et cinquième années du règne de sa Majesté, intitulé *Acte pour mettre les personnes autorisées à pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans le Haut et le Bas-Canada, en état de pratiquer dans la Province du Canada*, ne sera pas abrogé ou affecté par le présent Acte. Pourvu toujours, que rien du contenu du présent n'aura l'effet d'abroger aucune loi ou partie de loi en force dans le Bas-Canada, relatives aux Droguistes et Apothicaires et à la vente de drogues par eux dans le Bas-Canada.

Proviso; Cet Acte n'affectera pas la 4 et 5 Vict. c. 41.

Proviso. Le présent Acte n'affectera pas certains Actes.

Incorparation de certaines personnes.

II. Et attendu qu'il est expédient que la profession Médicale dans le Bas-Canada soit autorisée, avec certaines restrictions, à établir ses propres réglemens pour régler l'étude de la Médecine dans toutes ses branches, et à passer ses propres statuts pour sa régie : qu'il soit donc statué, que Daniel Arnoldi, Wolfred Nelson, M. D., M. McCulloch, M. D., G. W. W. Campbell, M. D., H. H. Sauvé, J. B. Valiquet, B. H. Charlebois, M. D., S. C. Sewell, M. D., Alexander G. Fenwick, M. R. C. S. L., J. B. C. Trestler, M. D., Hector Peltier, M. D., P. A. C. Munro, Louis Boyer, M. D., Benj. Ol. Vallée, M. D., W. Fraser, M. D., Hy. Mount, M. R. C. S. L., Louis F. Tavernier, George E. Fenwick, M. D., James J. Dickenson, M. D., Arthur Fisher, M. D., Ed. Robillard, Frederick Morson, M. R. C. S. L., A. Renaud, M. D., Chs. Huguet-Latour, B. Parmelen, Wm. Sutherland, M. D., Frs. C. T. Arnoldi, M. D., Francis Badgley, M. D., A. Hunt, M. D., J. G. Bibeau, Horace Nelson, M. D., John Anderson, A. H. David, M. D., Henry Howard, M. D., Robt. L. Macdonnell, M. D., F. Cushing, M. D., B. G. Calder, M. D., W. Mayrand, M. D., W. E. Scott, M. D., Alex. Long, M. D., F. A. Caldwell, M. D., A. B. Larocque, M. D., W. A.

Liddell, Chirurgien, James Crawford, M. D., Emery Coderre, Ths. E. d'Odet d'Orsonnens, A. F. Holmes, M. D., J. B. LeBourdais, E. J. Sewell, M. D, R. H. D'Amour, Pierre Brousseau, Chs. H. Keefer, J. B. Meilleur, S. E., T. Bowie, M. D., G. D. Gibb, M. D., S. B. Schimdt, M. D., A. E. Regnier, P. E. Picault, F. Cushing, M. D., Moses Nicolls, James B. Johnston, M. D., E. D. Worthington, M. D., A. A. Andrews, T. Alcorn, M. D.,—Fowler, Joshua Chamberlin, Horatio Nelson May, Thomas Boutillier, Mosses F. Colby, M. D., Frederick Steel Verity, W. Fleury D'Eschambault, C. H. Castle,—Lachapelle, Cléop. Bernard, C. E. N. Courteau, Ad. Dugas M. D., J. Trudel, Ant. LaFrenière, M. D., A. R. Archambault, F. Hudon, J. B. Gautier, Léonard Brown, A. F. Alexander, Rotus Parmelee, P. M. Moreau, J. B. DeRosiers, M. S. Glines, M. D., Benj. D'Amon, M. D., Frs. Sheriff, M. D., Uriah Lafflin, Michel Passe,—Hildreth,—Von,—Iffland,— Grenier, H. Cartier, T. Kimber, Hy. Lord, R. Cartier, J. H. Beauchemin, C. Pelisson, Félix Côté, Hy. Carter, S. N. Gouin, L. H. Gauvreau, P. O. Lassisseraye, A. Alexander, —Smith,—Malhiot,—Rousseau,—Brassard, —Calvin, —Alexander, —Bourgeois, —Landry, —Dési—lets, Fortier, J. Trudel, Ed. McDonald,—Lema—tre, Badeau, W. A. R. Gilmour, John Fitzpatrick, L. N. Rousseau, John Clark, Joseph Côté, W. A. Stewart, Ed. Boudreau, J. B. Noël, C. P. Dubé, J. E. Hudon, H. P. Ouellet, L. T. Chaperon, P. Charest, H. Desjardins, R. Bédard, L. Têtu, J. G. G. Milville de Chêne, D. S. Marquis, C. Lérois, M. De Sales La Terrière, A. Dubord, L. Tramblay, L. D. Harvey, C. G. Couillard, L. T. J. Sinclair, E. S. Belleau, H. Germain, H. F. Rinfret, J. Marmette, A. T. Michaud, F. Poulin, P. A. Dubois, R. MacKenzie, Joseph Morrin, John Rowley, J. Z. Nault, Jas. A. Sewell, M. D., C. Fremont, J. E. J. Landry, C. S. Robitaille, François Jacques Séguin, P. D. Hubert, P. G. Tourangeau, M .D., J. B. Blais, P. M. Barby, Jos. Parent, Jos. Painchaud, J. Blanchet, R. H. Russel, M. D., J. P. Russel, M, D. E.,—A. Jackson, P. D. Moffatt, John L. Hall. John Watt, M. D., John Racey, J. Douglass, Louis L. Roy, P Wells, J. Painchaud, junior, A.

Amendée en 1849.

T. Michaud, F. Poulin, L. S. J. Sinclair, L. S. Tremblay, et leurs successeurs qui seront nommés et disignés en la manière ci-après décrite, seront et sont par le présent constitués un corps politique et incorporé, sous le nom de : *Le Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada*, et ils auront sous ce nom, succession perpétuelle et un sceau commun, avec droit de le changer, l'altérer, le détruire ou le renouveler ; et ils pourront, eux et leurs successeurs, sous le nom susdit, poursuivre et être poursuivis, plaider et défendre et ester en justice dans toutes les Cours et places quelconques, et seront habiles en loi sous le nom susdit à posséder, avoir, recevoir et conserver pour les fins du dit Acte et l'avantage du dit Collége, toutes les sommes de deniers qui ont été ou seront en aucun tems ci après payées, données ou léguées au dit Collége et pour son usage ; et ils pourront en aucun tems ci-après, sous le dit nom et sans lettres d'amortissement, acquérir, prendre, recevoir et posséder des terres, ténemens ou héritages, et en jouir, ou tous les profits et intérêts qui en proviendront pour les fins du dit Collége et pour nulle autre fin quelconque ; et pouront les vendre, concéder, louer, léguer, aliéner ou en disposer, et faire à cette égard tout ce que de droit : Pourvu toujours, que la valeur des biens immeubles ainsi possédés par la dite Corporation n'excèdera en aucun tems la somme de mille livres.

Pouvoirs collectifs.

Proviso : Valeur des biens-fonds possédés par la corporation, limitée.

Désignation des Membres de la Corporation.

III. Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation du présent Acte, les personnes qui composent le Collége des Médecins et Chirurgiens, seront dénommés *Membres du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada.*

Les Gouverneurs seront choisis parmi les Districts.

Amendée en 1849.

IV. Et qu'il soit statué, que les affaires du dit Collége seront régies par un Bureau de Gouverneurs, au nombre de trente six ; et le Collége en général en élira quinze parmi ses membres. des Districts de Québec et de Gaspé, quinze parmi ses membres du District de Montréal et six parmi ses membres des Districts de St. Maurice et de St. François.

V. Et qu'il soit statué, que le dit Bureau de Gouverneurs sera, et il est par le présent constitué en un *Bureau Provincial de Médecine* ; et il s'assemblera en cette qualité, pas moins de deux fois l'année, pour faire subir un examen aux Candidats, en tel temps et lieu qu'il jugera le plus convenable ; et dans ces occasions, sept membres formeront un *quorum* pour la transaction des affaires.

Les Gouverneurs seront un Bureau Provincial de Médecine pour examiner les candidats.

Quorum.

VI. Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation du présent Acte, personne ne pourra recevoir une licence pour pratiquer la Médecine, ou la Chirurgie ou l'Art Obstétrique, dans le Bas-Canada, avant d'avoir obtenu un certificat de qualification du dit Bureau Provincial de Médecine ; et le Gouverneur de cette Province sera tenu d'accorder la dite licence chaque fois qu'un tel certificat de qualification lui sera présenté.

Personne n'obtiendra de licence sans un certificat du Bureau.

Amendée en 1849.

VII. Pourvu toujours et qu'il soit statué, que toute personne qui a obtenu ou pourra obtenir ci-après un degré ou diplôme en Médecine dans toute Université ou Collége dans les domaines de Sa Majesté, aura droit à tel (certificat) sans examen quant à sa qualification.

Proviso : Certaines personnes dispensées d'avoir un certificat.

Licence.

VIII. Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation du présent Acte, personne ne sera admis à étudier la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique, avant d'avoir obtenu un certificat de qualification du dit Bureau Provincial de Médecine.

Ni ne sera admis comme étudiant sans un tel certificat.

IX. Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation du présent Acte, personne ne pourra pratiquer la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique, dans le Bas-Canada, à moins que telle personne ne soit duement licenciée pour pratiquer ainsi soit avant ou après la passation du présent Acte, sous peine d'encourir une pénalité de cinq livres courant, pour chaque jour que telle personne, pratiquera ainsi contrairement aux dispositions du présent Acte : et telle pénalité sera recouvrée, sur le serment de deux témoins dignes de foi, devant aucun Juge de Paix du District où l'offense aura été commise, et si la dite pénalité n'est pas payée après conviction, le contrevenant pourra être incarcéré dans la prison commune du District, jus-

Les personnes autorisées seulement pourront pratiquer la Médecine, ou vendre des Drogues dans le Bas-Canada.

Pénalité et mode de recouvrement.

Amendée en 1849.

Proviso.

qu'à ce qu'elle soit payée : Pourvu toujours, que rien de contenu au présent ne sera censé empêcher aucune personne qui sera duement autorisée à pratiquer la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique dans le Haut-Canada, de pratiquer de même dans le Bas-Canada, conformément aux dispositions de l'Acte ci-dessus cité.

Pouvoirs du Collége.

X. Et qu'il soit statué, que le dit Collége de Médecins et Chirurgiens aura le pouvoir :

Etudes.

Licence.

Premièrement.—De régler l'étude de la Médecine, de la Chirurgie, et de l'Art Obstétrique et de la Pharmacie, en établissant des règlements quant à la qualification préliminaire, la durée des études, le cours à suivre, et l'âge de l'aspirant qui demandera un (certificat,) afin d'être autorisé à pratiquer : Pourvu toujours, que tels règlemens ne seront pas contraires aux dispositions du présent Acte.

Lettres de créance.

Licence.

Secondement.—D'examiner toutes les lettres de créance qui mettent le porteur en droit de réclamer un (certificat) pour être autorisé à pratiquer en cette province, et d'exiger du porteur des dites lettres de créance qu'il atteste sous serment (lequel sera administré par le Président pour le temps d'alors) que c'est lui qui est nommé dans les dites lettres, et qu'il les a obtenues légitimement.

Enregistrement des noms des Membres de la Profession dans le Bas-Canada.

Troisièmement.—De faire enregistrer dans les livres du Collége, le nom, l'âge, le domicile, la place natale de chaque Membre de la Profession qui pratique maintenant, on pourra ci-après pratiquer dans le Bas-Canada, ainsi que la date de sa licence, et la place où il l'a obtenue.

Epreuve des Membres.

De faire des règlemens sujets à l'approbation du Gouverneur.

Quatrièmement.—De fixer le temps d'épreuve que les personnes devront subir, avant de pouvoir se présenter pour se faire élire comme Membres du Collége : lequel temps d'épreuve ne sera pas moins de quatre ans ; et de faire toutes telles règles et règlemens pour le gouvernement et la régie convenable de la dite Corporation, et l'élection d'un Président et Officiers d'icelle, ainsi que les Membres d'icelui le jugeront convenable et expédiens, lesquelles règles et règlemens, avant de prendre leur effet, seront sanctionnés par le Gouverneur de la Province après lui avoir été

soumis pour approbation, et qu'il les aura alloués.

Qualification des Etudians en Médecine.

XI. qu'il soit statué, que les qualifications que le Bureau des Gouverneurs devra exiger de tout aspirant à l'étude de la Médecine en cette Province, seront : la jouissance d'un bon caractère moral, une connaissance suffisante du latin, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques et de la philosophie naturelle ; et qu'à compter de la fin de l'année mil huit cent cinquante, une connaissance générale des langues anglaise et française sera indispensable.

Devront savoir le français et l'anglais.

Qualifications lors de l'examen.

Licence.

XII. Et qu'il soit statué, que les qualifications requises de tout Candidat qui se présentera à l'examen pour obtenir un certificat afin d'être autorisé à pratiquer, seront : qu'il ait atteint l'âge de vingt-et-un ans ; qu'il ait étudié sans interruption pendant une période de pas moins de quatre années chez un Praticien dûment autorisé à pratiquer la Médecine en général, ou chez plusieurs ; qu'il ait suivi, pendant la dite période, dans quelque Université, Collége ou Ecole de Médecine incorporée, dans les domaines de Sa Majesté, pas moins de deux cours de six mois chaque, d'Anatomie Générale et de Physiologie—d'Anatomie Pratique,—de Chirurgie,—de Pratique de la Médecine,—de l'Art Obstétrique,—de Chimie et de Matière Médicale et de Pharmacie ;—un cours des Institutes de Médecine de six mois,—un cours de Jurisprudence Médicale et cours de Botanique, de trois mois, s'il y a moyen d'en obtenir un dans le Bas-Canada ; aussi, qu'il ait suivi la pratique Générale d'un hôpital contenant au moins cinquante lits, et sous la charge de deux Médecins ou Chirurgiens au moins, pendant une période de pas moins d'une année, ou deux périodes de pas moins de six mois chaque ; et aussi, qu'il ait suivi deux cours de Médecine Clinique, de trois mois chaque, ou un cours de six mois de Médecine Clinique, et la même chose en ce qui concerne la Chirurgie Clinique ; et pour faire disparaître tous doutes à l'égard du nombre de lectures que les Ecoles incorporées de Médecine de Québec et de Montréal sont tenues de donner annuellement : Qu'il soit statué et déclaré, qu'il est

Doutes, quant au nombre de

certaines lectures requises des Ecoles de Medecine, dissipes.

et qu'il sera suffisant que les dites Ecoles de Médecine respectivement fassent donner annuellement cent-vingt lectures sur les sujets réglés par la loi, dans la langue anglaise ou dans la langue française, sans qu'il soit nécessaire qu'aucune lecture soit délivrée dans les deux langues, et chaque lecture dans quelque langue qu'elle soit délivrée sera comptée comme une des cent-vingt.

Licenciés du Collége éligibles comme Membres et Gouverneurs d'icelui.

Licence.

XIII. Et qu'il soit statué, que toutes les personnes qui obtiendront du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada (certificat) qui les autorise à pratiquer, porteront le nom de *Licenciés* du dit Collége, et seront par conséquent éligibles en temps opportun comme Membre du dit Collége, et telles personnes ainsi élues seront immédiatement éligibles comme Gouverneurs ; et telle élection soit comme Membre du dit Collége ou comme Gouverneur d'icelui, sera faite sous telles règles et réglements à cette effet, et en telle manière la Corporation les fera pour cet objet, et sanctionnés par le Gouverneur de la Provience en la manière susdite : Pourvu toujours qu'il sera loisible au Gouverneur de cette Province de désigner le temps et le lieu pour la tenue de la première assemblée de la dite Corporation et le *Premier Président* d'icelle.

La Corporation fera des règles et réglements au sujet de telle élection.

Proviso au sujet du premier Président et de la première assemblée.

Le bureau pourra fixer les honoraires que devront payer les candidats.

XIV. Et qu'il soit statué, que le Bureau des Gouverneurs susdit règlera les honoraires qui seront payés par tous aspirans à l'étude de la Médecine pourvu que le montant du dit honoraire, n'excède pas la somme de une livre cinq chelins courant ; ainsi que par toutes les personnes qui obtiendront du dit Bureau un (certificat) pour être autorisées à pratiquer la Médecine, pourvu que le dit honoraire n'excède pas la somme de deux livres dix chelins courant : et les dits Gouverneurs pourront disposer des dits honoraires, en la manière dont ils le jugeront le plus convenable,dans l'intérêt du collége.

Licence.

Les personnes du sexe pourront exercer l'Art Obstétrique.

XV. Pourvu toujours et qu'il soit statué, que rien de contenu au présent Acte ne sera censé empêcher aucune personne compétente du sexe, d'exercer l'Art Obstétrique dans Bas-Canada, après qu'elle aura prouvé sa capacité devant deux Membres quelconques du Collège des Médecins

te Chirugiens, et obtenu d'eux un (certificat) à cet effet, et pourvu que tel certificat et preuve ne seront requis que dans les Cités de Montréal et de Québec et la Ville des Trois-Rivières seulement. *Licence.*

Période de la prescription étendue.

XVI. Et qu'il soit statué, que les parties de toute loi ci-devant en force dans le Bas-Canada, qui peuvent fixer le temps de la prescription à l'égard de la demande d'aucune personne duement autorisée à pratiquer la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique, pour services professionnels, visites ou médecines, seront et elles sont par le présent abrogées ; et toute telle demande sera prescrite par l'expiration de cinq années depuis telles visites faites, services rendus ou médecines fournies, sans qu'aucun Acte ait été fait pour interrompre la prescription, et non avant : Pourvu toujours, que rien de contenu au présent ne sera censé faire revivre aucune telle demande actuellement prescrité avant la passation du présent Acte.

Amendée 1èrement par l'article 2260. Code Civil.

2dment en 1869.

Proviso.

XVII. Et qu'il soit statué, que le présent Acte sera un Acte public, et qu'il sera pris et reçu comme tel dans toutes les Cours de Justice et par toutes personnes dans cette Province. *Acte public.*

PROVINCE DU CANADA.

Son Excellence le Très-honorable JAMES, Comte d'ELGIN et KINCARDINE, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon. Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouver-
[L. S.] neur-en-chef des Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et Ile du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A la demande de la Corporation du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas Canada, j'ai lu et examiné les amendemens aux présents Statuts, Rôles et Règlemens y attixés, et autant que je le puis faire légalement (en vertu des dispositions d'un Acte du Parlement de la Province du Canada, fait et passé dans les dixième et onzième années du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour incorporer les Membres de la Profession Médicale du Bas Canada, et pour y régler l'Etude et la Pratique de la Médecine et de la Chirurgie," et d'un Acte ultérieur du Parlement de la dite Province, fait et passé dans

la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour amender l'Acte pour incorporer les membres de la Profession Médicale dans le Bas-Canada, et pour y régler l'Etude et la Pratique de la Médecine et de la Chirurgie," j'approuve et sanctionne par ces présentes les dits amendemens.

DONNÉ sous mon seing, à Toronto, dans la dite Province, ce deuxième jour d'Août de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante, et dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Par Ordre,

(Signé,) J. LESLIE,

Secrétaire.

ANNO DUO DECIMO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. LII.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer les Membres de la Profession Médicale dans le Bas Canada, et régler l'étude et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie en icelui.

[30 *Mai*, 1849.]

Préambule.

10 & 11 V. c. 26.

ATTENDU qu'il est expédient d'amender en la manière ci-après mentionnée l'Acte passé dans la Session tenue en les dixième et onzième années du règne de Sa Majesté, et intitulé, *Acte pour incorporer les Membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie en icelui ;* A ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé, *Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada*, et il est par le présent statué par l'autorité susdite, que nonobstant ce qui est contenu dans la seconde section, ou dans toute autre partie de l'Acte cité dans le préambule du présent Acte, toutes personnes résidant dant le Bas-Canada autorisées à pratiquer et pratiquans actuellement la Médecine, la Chirurgie ou l'Art Obstétrique, dans le Bas-Canada, lors de la passation du présent Acte, seront et sont par le présent déclarées être Membres de la Corporation du *Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas Canada.*

Quels seront les Membres de la Corporation.

Quant aux Membres du Bureau des Gouverneurs après la prochaine élection.

II. Et qu'il soit statué, que le, depuis et après la prochaine élection du Bureau des Gouverneurs mentionnée dans la quatrième section du dit Acte, trois des six Membres de la dite Corporation qui, en vertu de la dite section doivent être élus Membres du Bureau des Gouverneurs seront pris parmi les Membres de la Corporation qui résident

dans le District de Trois-Rivières, et trois parmi ceux qui résident dans le District de St. François ; et que des Membres du dit Bureau des Gouverneurs, pas moins ni plus de huit résideront dans la dite cité de Québec, et pas moins ni plus de huit dans la dite cité de Montréal, et qu'à chaque élection du Bureau des Gouverneurs, chaque Membre de la dite Corporation aura le droit de voter par procureur.

Procureurs.

Les licences seront accordées par le Bureau et non par le Gouverneur.

III. Et qu'il soit statué, qu'après la passation du présent Acte, il ne sera pas nécessaire qu'une licence pour pratiquer la Médecine, la Chururgie ou l'Art Obstérique dans le Bas-Canada, soit dans aucun cas accordée par le Gouverneur de cette Province ; mais que depuis et après la passation d'icelui, aucune personne ne pratiquera la Médecine, la Chururgie ou l'Art Obstétrique dans le Bas-Canada, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau Provincial de Médecine qui est par le présent autorisé à accorder la dite licence.

Amendement des 7e et 8e sections.

IV. Et qu'il soit statué, qu'après la passation du présent Acte, les septième et huitième sections du dit Acte seront interprétées et auront effet comme si les mots " certificat ' 'et " certificat de qualification, " avaient été retranchés des dites sections partout où ils s'y trouvent, et le mot " licence " inséré à leur place.

Les Gradus des Etats-Unis pourront obtenir des licences à certaines conditions.

V. Et qu'il soit statué, que le dit Bureau Provincial de Médecine aura le pouvoir d'accorder des licences, sans faire subir d'examen aux Gradués des Univerités des Etats-Unis, qui pourront avoir pratiqué dans le Bas-Canada, pendant une période de pas moins de dix années, pourvu que les dits Gradués prouvent à la satisfaction du Bureau qu'ils jouissent d'un bon caractère moral, qu'ils demandent la dite licence, et produisent les témoignages et preuves nécessaires dans l'espace d'un an, à compter de la passation du présent Acte

Mode de recouvrer les pénalités établies par la 9e section.

VI. Et qu'il soit statué, que la pénalitè imposée par la neuvième section du dit Acte, sera recouvrable avec les frais : et le recouvrement pourra en être poursuivi et fait par le dit Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, sous son Nom de Corporation, et la dite pénalité recou-

vrée, elle appartiendra à le dite Corporation pour son usage ; et dans toute telle poursuite ou dans toute autre action civile ou criminelle, ou la dite Corporation pourra être partie ou interressée, aucun Membre de la Corporation ne sera censé être un témoin incompétent à raison de ce qu'il est Membre de la dite Corporation.

Les Membres pourront être temoins.

VII. Et qu'il soit statué, que les mots " un certificat afin d'être autorisé à pratiquer " dans le premier paragraphe de la dixième section ; les mots " un certificat pour être autorisé à pratiquer, " dans le second paragraphe de la dite section : et les mots " un (ou " le") certificat afin d'être autorisé à pratiquer, " dans les douzième, treizième et quatorzième sections du dit Acte, respectivement, seront interprétés comme désignant une licence du Bureau Provincial de Médecine en vertu des dispositions du présent Acte.

Manière d'interpreter certains mots dans les sections 10, 12, 13 et 14.

Amendés en 1865.

STATUTS,

RÈGLES REGLEMENTS

DU

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS.

DU

BAS-CANADA,

TELS Q'UAMENDÉS, JUILLET, 1850.

Bureau des Gouverneurs ou Directeurs.

I. Les affaires du Collége seront conduites par un Bureau de Gouverneurs, ou directeurs, au nombre de trente-six ; dont quinze seront élus d'entre les membres du Collége, résidant dans les districts de Québec et de Gaspé : quinze d'end'entre ses membres, résidant dans le District de Montréal ; Trois d'entre ses membres, résidant dans le District des Trois-Rivières, et trois d'entre ses membres résidant dans le District de Saint-François ; et ni plus ni moins de huit membres du dit Bureau de Directeurs ne résideront dans la Cité de Québec, et ni plus ni moins de huit dans la cité de Montréal.

II. Le susdit Bureau de Directeurs sera élu tous les trois ans, le second Mercredi de Juillet. Les assemblées pour cette fin se tiendront dans la Ville des Trois Rivières, au moins un mois après qu'avis de telle assemblée aura été publié dans la Gazette Officielle, dans un journal Médical de chaque District (s'il s'y en publie,) et dans au moins une gazette Anglaise et une gazette Française, dans chaque district.

III. L'élection se fera par ballottage ; les membres qui auront reçu le plus grand nombre de votes seront élus.

IV. Toute difficulté, en fait d'élections ou d'affaires ordinaires du Collége, sera décidée par la voix prépondérante de l'Officier qui présidera ; et ce sera le seul cas où il aura à voter.

V. Toute place dans le bureau des Directeurs, devenue vacante, soit par décès, soit par démission ; sortie du District, ou autrement, sera remplie par le bureau des Directeurs, d'entre les membres du Collége, dans le District où telle vacance aura eu lieu par ballottage, à la première assemblée qui aura lieu subséquemment à telle vacance.

VI. Tout Directeur qui s'absentera deux fois consécutivement des Assemblées régulières du Bureau, sans assigner,

pour telle absence, une raison valable aux yeux du Bureau, sera censé s'être démis de sa charge, et le Bureau élira, par ballottage, un membre pour le remplacer.

VII. Des Assemblées extraordinaires du Bureau pourront être convoquées en tout temps, par le Président, à la réquisition d'au moins douze membres du Bureau. Il devra être envoyé, un mois d'avance, à chaque Membre du Bureau, un avis spécifiant la date et le but de telle assemblée.

VIII. Toutes Assemblées extraordinaires auront lieu alternativement à Québec et à Montréal.

IX. Tout Directeur qui se trouvera à l'Assemblée Semi-annuelle, aura droit au remboursement de ses frais de voyage, lesquels ne pourront, en aucun cas, excéder dix piastres, et pour cet effet, les fonds (en autant qu'il y en aura,) provenant seulement des Certificats des Candidats, seront réservés. Mais aucun Directeur n'aura droit au remboursement de ses frais de voyage, s'il n'a pas assisté ponctuellement aux affaires ou délibérations de l'Assemblée, jusqu'à ca qu'elles aient été duement terminées.

Officiers du Collége.

I. Les Officiers du Collége consisteront en un Président, un Régistrateur et Trésorier, et pour chacun des Districts de Québec et de Montréal, un Vice-Président et un Secrétaire, lesquels seront élus par ballotte par les directeurs, d'entre leur propré corps, pourvu que les dits Officiers résident actuellement dans les cités de Québec et de Montréal, et ils seront continués en office jusqu'aux Assemblées Triennales ; étant entendu que quand le Président réside dans l'une ou l'autre Cité, le Vice Président peut être élu d'entre les Directeurs qui résident hors de la Cité, et *vice versâ*, si le Vice-Président réside dans l'une ou l'autre Cité, le Président pourra être élu d'entre les membres du bureau qui ne résident pas dans les limites des Cités, et si le Président est absent d'une assemblée, le plus ancien Vice Président exercera ses fonctions, et dans le cas où les deux Vice-Présidéns seraient absents, un des membres serait choisi pour présider *pro tempore*.

II. Le Président présidera à toutes les assemblées du Collége, et signera toute autorisation pour paiement ou déboursé d'argent.

III. En l'absence du Président, le Vice-Président du District possèdera tous ses pouvoirs.

Le Régistrateur et Trésorier.

I. Le Régistrateur tiendra en sa possession les livres d'enrégistrement, l'un desquels sera pour les Etadians qui commenceront l'Etude de la Médecine et l'autre pour l'enrégistre-des Membres du Collége, et il aura en charge le Sceau du Collége.

II. Comme Trésorier, il recevra tous les fonds ou deniers dûs au Collége, soit de ses Membres, soit des Licenciés ou autres, et les déposera sans délai dans une des Banques d'Epargnes de la Province légalement constituées, et il fournira un Etat ou Exposé complet de toutes les recettes et dépenses, à chaque Assemblée Semi-annuelle, (produisant en même temps son Livre de Banque,) et aussi toutes les fois qu'il sera requis de le faire par le President ; et il devra donner caution au montant de (£100) cent livres, courant.

Amendée en 1865.

III. Le Régistrateur recevra, comme rémunération, la moitié de tous les honoraires d'enrégistrement.

Les Secrétaires.

Les Secrétaires tiendront des Minutes correctes des Transactions, à toutes les assemblées ; et aussitôt que possible après chaque assemblée, se communiqueront l'un à l'autre une copie de telles Minutes, qui seront régulièrement enregistrées dans les livres tenues à cet effet ; et en considération de leurs services, ils recevront annuellement chacun la somme de douze livres et dix chelins, courant, laquelle leur sera payée an moyen du fonds contingent.

Des Membres.

I. Nul individu qui a obtenu une licence depuis la passation de l'Acte amendé de la 12ème Vict. chap. 52, (30 Mai, 1849,) ne sera admis comme membre du Collége des Médecins et Chirurgiens avant l'expiration de quatre années.

II. Toute demande pour être agrégée devra être accompagnée d'un document signé par deux Membres du Collége, témoignant des qualifications morales de la personne faisant la demande ; lequel document devra être remis au Secrétaire au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

III. Aussitôt que telle personne aura été admise comme Membre, elle signera les Statuts et Règlements en la possession du Régistrateur, s'obligeant par là à l'observation de tous les réglements établis à cet égard.

Amendée en 1865.

IV. Les membres du Collége sont en tout temps éligibles comme Directeurs, mais nul membre ne votera à aucune des Elections Triennales pour le Bureau de Directeurs, à moins qu'il n'ait payé tout ce qu'il avait à payer.

V. Tout individu proposé pour Membre sera regardé comme élu, s'il obtient la majorité des votes des Membres présents, soit que ce soit à l'assemblée triennale du Bureau de Directeurs.

VI. Tous les membres auront droit à la qualification de " Membres du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. "

VII. Le Certificat d'Agrégation sera signé par le Président et par tous les autres Officiers du Collége, et le sceau du Collége y sera apposé.

Des Licenciés.

I. Les Licenciés ont droit à l'appellation ou qualification de " Licencié du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. "

II. Après l'expiration de quatre années, tel Licencié pourra demander à être agrégé comme Membre suivant les Réglemens établis à cet égard.

III. Le Certificat de Qualification pour Licence sera signé par le Président et le Régistrateur, et par le Vice-Président et le Secrétaire du District dans lequel l'assemblée sera tenue et le Sceau du Collége y sera apposé. Une IVme clause ajoutée en 1865.

Des Assemblées.

I. Les Assemblées régulières et fixes, du Bureau des Directeurs se tiendront les seconds Mardis de Mai et d'Octobre de chaque année ; les Assemblées de Mai dans la Ville de Montréal, et celles d'Octobre dans la Ville de Québec. Modifiée en 1874.

II. S'il se trouvait que ces jours fussent des Fêtes d'obligation, alors ce serait le lendemain.

III. Il sera donné avis de ces assemblées, un mois d'avance dans au moins une gazette Française et une gazette Anglaise, dans chaque District, s'il s'y en publie, et dans au moins un Journal Médical de la Province, sous la signature du Secrétaire du District dans lequel l'Assemblée devra avoir lieu.

Des Honoraires.

Attendu qu'il est nécessaire pour le dû fonctionnement du Collége, que certains honoraires soient payés par les Membres, les Licenciés et les Etudiants, pour être employés de telle manière que le Collége jugera convenable, conformément à la clause 14ème de l'Acte des 10e et 11e Vict. chap. 26, il est par le présent statué que les honoraires suivants sont payables et exigibles :—

	£	s.	d.
Honoraire d'entrée des Membres, y compris la première année de souscrption, avec Certificat,.......	2	10	0

Souscription annuelle des Membres......................	0	10	0
Honoraire pour Licence, y inclus l'honoraire de 5s pour enregistrement,....	2	10	0
Certificat donnant droit aux Aspirans d'être admis à l'étude de la Profession, y compris l'honoraire de 5s. d'enrégistrement,..................................	1	5	0

Amendée en 1865. Tous individus aspirans à devenir Licenciés, ou tous Etudians demandant à subir leur examen préliminaire, déposeront entre les mains du Secrétaire, dans le même temps qu'ils présenteront leur certificat ou lettre de créance, le montant des honoraires qui deviendraient dûs au Collège dans le cas d'un examen heureux ; lesquels honoraires seront remis aux Candidats, ou Aspirans, qui n'auraient pas réussi.

Reglement, etc.

I. Tout individu possesseur d'un Diplôme, etc., d'Universités Britanniques, et désirant obtenir un Certificat de Licence pour pratiquer dans la Province, est requis de se présenter lui-même en personne, et de prouver, à la satisfaction du Bureau, qu'il est la personne dont le nom est mentionné dans le dit Diplôme.

II. Les Candidats pour Licence Provinciale, qui commenceront ou ont commencé leurs études subséquemment à la passation de l'Acte d'Incorporation de ce Collège (28 Juillet, 1347), seront tenus de subir un Examen Littéraire et Classique, en commençant leurs études, et un Examen Professionnel, en les finissant.

III. A l'examen préliminaire, le Candidat devra fournir la preuve qu'il jouit d'une bonne réputation morale, et qu'il possède une connaissance suffisante du Latin, de l'Histoire, de la Géographie, des Mathématiques, et de la Physique ; et à partir de l'année 1850, une connaissance générale des Langues Française et Anglaise sera indispensable.

IV. L'Examen Professionnel aura lieu après l'achèvement du cours d'Etude ci-dessus enjoint, et consistera en recherches ou questions sur les connaissances acquises du Candidat, basées sur le cours d'études qu'il aura suivi.

V. Avant que son Examen soit commencé, tout Aspirant à la qualification ou à l'état de Licencié, devra soumettre au Bureau des attestations suffisantes quant à son caractère moral, et prouvant qu'il a atteint l'âge de vingt-et-un ans accompli, qu'il a suivi ses études sans interruption durant une période de pas moins de quatre années, et qu'il avait, durant cette période de quatre années, un brevet régulier d'apprentissage ou de cléricature, avec un ou plusieurs praticiens duement licenciés.

VI. Il devra, en outre, fournir la preuve qu'il a étudié dans quelque Université, Collége ou Ecole incorporée de Médecine, dans les Domaines de Sa Majesté, les branches suivantes de l'Education Médicale :

Anotomie et Physiologie Anotomie Pratique, Chirurgie, Théorie et Pratique de la Médecine, Accouchemens et Maladies des Femmes et des enfans, Chimie, Matière Médicale et Pharmacie,	Deux cours de six mois de chacune.

Institutes de Médecine, un cours de six mois. Jursiprudence Médicale et Botanique, un cours de trois mois de chacune.

VII. Il devra fournir la preuve qu'il a suivi durant une période de pas moins d'une année, ou durant deux périodes de pas moins de six mois chacune, la pratique générale d'un Hôpital ne contenant pas moins de cinquante lits sous la charge de pas moins de deux Médecins ou Chirurgiens, et qu'il a suivi deux cours de trois mois, ou un cours de six mois de Médecine Clinique, et pareil cours de Chirurgie Clinique.

VIII. Nul Billet de Classe ou d'Hôpital ne sera reconnu par le Bureau, à moins qu'il ne soit accompagné d'un certificat d'assiduité constante et régulière. Une clause ajoutée en 1865 pour les Pharmaciens.

IX. Les Billets d'un Professeur quelconque ne seront point reconnus, s'il donne des Leçons sur plus d'une des branches de six mois de l'Etude Médicale ci-dessus enjointe, si ce n'est dans le cas de la Médecine Clinique, de la Chirurgie Clinique, et de l'Anatomie Pratique.

Changement des Statuts.

Nul changement à ces Statuts et Règlemens ne pourra être fait, si ce n'est aux Assemblées Triennales, et ne pourra être fait alors à moins que la motion pour tel changement ne soit soumise par deux Membres du Collége au Bureau des Directeurs, au moins six mois avant telle Assemblée Triennale, et qu'elle n'ait été publiée dans un Journal Médical de chaque District, s'il s'y en publie.

Ordre des Affaires sur Assemblée Triennales.

1o Le Président du Collége prendra le Fauteuil.

2o Les Minutes de la dernière Assemblée Triennale seront lues.

3o Rapport des Procédés du Bureau des Directeurs.
4o Affaires générales.
5o Election du bureau de Trente-six Directeurs.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-onze des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant la profession médicale, et la vente des médicaments.

[*Sanctionné le* 30 *Juin*, 1864.]

Préambule.

Stat. Ref. B. C. cap. 71.

CONSIDERANT qu'il est expédient d'amender le chapitre soixante-et-onze des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : *Acte concernant la profession médicale, et la vente des médicaments*, et d'établir de meilleures dispositions pour l'octroi de licences pour la vente et la distribution des médecines en détail dans le Bas-Canada : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit ;

Seizième sect abrogée.

1. La seizième section du chapitre soixante-et-onze des statuts refondus pour le Bas Canada est par le présent abrogée, et la suivante y est substituée, et se lira comme en tenant lieu :

Persones qui pour ont vendre des médecines dans le B. C.

" **16**. Excepté les personnes qui pourront légalement pratiquer la médecine dans le Bas-Canada nul ne pourra exercer la profession d'apothicaire, chimiste et droguiste dans le Bas-Canada, sans avoir auparavant obtenu une licence du bureau provincial de médecine qui est par le présent acte autorisé à accorder telle licence à quiconque en fera la demande après avoir subi, sur la pharmacie, un examen satisfaisant au jugement du bureau, et cette licence sera enregistrée dans les livres du collége des médecins et chirurgiens du Bas-Canada."

Licences accordées par le bureau provincial de médecine, déclarées valides.

2. En considérant que des personnes désireuses d'obtenir des licences pour vendre ou distribuer des médecines en détail dans le Bas-Canada, se sont de temps à autre présentées devant le bureau provincial de médecine et après avoir subi un examen satisfaisant ont obtenu ces licences ; et considérant que des doutes se sont élevés au su-

jet de la validité de ces licences, il est décrété : que toutes les licences pour vendre et distribuer des médecines en détail dans le Bas-Canada, qui peuvent avoir été ci-devant accordées par le bureau provincial de médecine, seront réputées valides et suffisantes pour conférer et pour avoir conféré aux licenciés tous les droits et pouvoirs conférés par toute licence qui aurait pû être accordée sous l'autorité de la seizième section de l'acte plus haut cité.

STATUTS,
RÈGLES ET RÉLEMENTS
DU
COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS
DU
BAS-CANADA

Tels qu'amendés, Juillet 1865

Incorporé par acte du Parlement.

Bureau des Gouverneurs.

I. Les affaires du Collége seront conduites par un Bureau de Gouverneurs, au nombre de trente-six ; dont quinze seront élus d'entre les membres du Collège, résidant dans les Districts de Québec et de Gaspé ; quinze d'entre ses membres, résidant dans le District de Montréal ; trois d'entre ses membres, résidant dans le Districts de Trois Rivières, et trois d'entre ses membres dans le District de St. François ; et ni plus ni moins de huit membres du dit Bureau de Gouverneurs ne résideront dans la Cité de Québec, et ni plus ni moins de huit, dans la Cité de Montréal.

II. Le susdit Bureau de Gouverneurs sera élu tous les trois ans, le second Mercredi de Juillet. Les assemblées pour cette fin se tiendront dans le lieu qui aura été fixé à l'assemblée triennale précédente, au moins un mois après qu'avis de telle assemblée aura eté publié dans la Gazette Officielle, dans un Journal Médical de chaque District (s'il s'y en publie), et dans au moins une Gazette Anglaise et une Gazette Française dans chaque District.

III. L'Election se fera au scrutin ; les membres qui auront reçu le plus grand nombre de votes seront élus.

IV. Toute difficulté, en fait d'élection, ou d'affaires ordinaires du Collège, sera décidée par la voix prépondérante de l'officier qui présidera ; et ce sera le seul cas où il aura à voter.

V. Toute place dans le Bureau des Gouverneurs, devenue vacante, soit par décès, soit par démission, soit par changement de demeure hors du District, ou autrement, sera remplie par le Bureau des Gouverneurs, d'entre les membres du Collège, dans le district où telle vacance aura eu lieu, par scrutin, à la première assemblée qui aura lieu subséquemment à telle vacance.

VI. Tout Gouverneur qui s'absentera deux fois consécutivement des assemblées régulières du Bureau, sans assigner, pour telle absence, une raison valable aux yeux du Bureau, sera censé s'être démis de sa charge, et le Bureau élira, par scrutin, un membre pour le remplacer.

VII. Des assemblées extraordinaires du Bureau pourront être convoquées en tout temps, par le Président, à la réquisition d'au moins douze membres du Bureau. Il devra être envoyé, un mois d'avance, à chaque membre du Bureau, un avis spécifiant la date et le but de telle assemblée.

VIII. Toutes assemblées extraordinaires auront lieu alternativement à Québec et à Montréal.

IX. Tout Gouverneur qui se trouvera à l'assemblée semi annuelle aura droit au remboursement de ses frais de voyages, lesquels ne pourront en aucun cas, excéder dix piastres, et pour cet effet, les fonds (en autant qu'il y en aura), provenant des candidats, à la Licence seulement, seront réservés —aucun Gouverneur n'aura droit au remboursement de ses frais de voyage, s'il n'a pas assisté ponctuellement aux affaires ou délibérations de l'assemblée, jusqu'à ce qu'elles aient été dûment terminées.

Officiers du Collége.

I. Les Officiers du Collége consisteront, en un Président, un Régistrateur et Trésorier, et pour chacun des Districts de Québec et de Montréal, un Vice-Président et un Secrétaire, lesquels seront élus au scrutin par les Gouverneurs, dans leur propre corps, pourvu que les dits officiers résident actuellement dans les Cités de Québec et de Montréal, et ils seront continués en office jusqu'à l'assemblée triennale subséquente ; étant entendu que quand le Président réside dans l'une ou l'autre Cité, le Vice-Président peut être choisi parmi les Gouverneurs qui résident hors de la Cité, et *vice versâ*, si le Vice-Président réside dans l'une ou l'autre Cité, le Président pourra être élu parmi les membres du Bureau qui ne résident pas dans les limites des Cités ; et si le Président est absent d'une assemblée, le plus ancien Vice-Président le remplacera, et dans le cas où les deux Vice-Présidents seraient absents, un des membres serait choisi pour présider *pro tempore*.

II. Le Président présidera à toutes les assemblées du Collége, signera toute autorisation pour paiement ou déboursé d'argent.

III. En l'absence du Président, le Vice-Président du District possèdera tous ses pouvoirs.

Le Régistrateur et le Trésorier.

I. Le Régistrateur gardera en sa possession les Livres l'Enregistrement, dont l'un servira à enrégistrer les noms des Etudiants qui commenceront l'Etude de la Médecine, la Chirurgie ou la Pharmacie ; et l'autre sera pour l'entrée des membres du Collège, des Licenciés, des Sage-Femmes, des Pharmaciens, et toutes autres personnes pratiquant la Médecine, la Chirurgie ou la Pharmacie dans le Bas-Canada.

Et il sera en outre le Gardien du Sceau du Collège.

II. Comme Trésorier, il recevra tous les fonds ou deniers dûs au Collège, soit de ses Membres, soit des Licenciés ou autres, et les déposera sans délai dans une des Banques d'Epargnes de la Province légalement constituées, et il fournira un Exposé complet de toutes les recettes et dépenses, à chaque assemblée semi-annuelle, (Produisant en même temps son livre de Banque), et aussi toutes les fois qu'il sera requis de le faire par le Président ; et il devra donner caution au montant de cent livres (£100) courant.

III. Le Régistrateur recevra, comme rémunération, la somme de douze livres dix chelins courant (£12 10s. 0d.), par année, à même le fonds contingent.

Les Secrétaires.

Les Secrétaires tiendront des Minutes correctes des transactions, à toutes les assemblées ; et aussitôt que possible après chaque assemblée, ils se communiqueront l'un à l'autre une copie de telles Minutes, qui seront régulièrement enrégistrées dans les livres tenus à cet effet ; et en considération de leurs services, ils recevront, annuellement, chacun la somme de douze livres dix chelins courant (£12 10s. 0d.) ; laquelle leur sera payée au moyen du fonds contingent.

Des Membres.

I. Nul individu qui a obtenu une licence depuis la passation de l'acte amendé de la 12e Vict., chap. 52, (30 Mai, 1849) ne sera admis comme Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens avant l'expiration de quatre années.

II. Toute demande d'agrégation devra être accompagnée d'un document signé par deux membres du Collège, témoignant des qualifications morales de la personne faisant la demande ; lequel document devra être remis au Secrétaire dix jours au moins avant le jour de l'assemblée.

III. Aussitôt que telle personne aura été admise comme membre, elle signera les Statuts et Règlements en la possession du Régistrateur, s'obligeant par là à l'observation de tous les règlements établis à cet égard.

IV. Les Membres du Collège sont en tout temps éligibles comme Gouverneurs ; mais aucun membre ne votera à aucune des Elections Triennales pour le Bureau des Gouverneurs, ni ne sera éligible comme Gouverneur, à moins qu'il n'ait payé tout ce qu'il avait à payer.

V. Tout individu proposé comme membre sera regardé comme élu, s'il obtient la majorité des voix des membres présents, soit que ce soit à l'assemblée triennale ou à l'assemblée du Bureau des Gouverneurs.

VI. Tous les membres auront droit au titre de " Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada."

VII. Le Diplôme d'agrégation devra être signé par le Président et par tous les autres Officiers du Collège, et le Sceau du Collège y sera apposé.

Des Licenciés.

I. Les Licenciés ont droit au titre de : " Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. "

II. Après l'expiration de quatre années, tel Licencié pourra demander à être agrégé comme membre, suivant les Règlements établis à cet égard.

III. Le Diplôme pour la Licence sera signé par le Président et le Registrateur, et par le Vice-Président et le Secrétaire du District dans lequel l'assemblée sera tenue, et le Sceau du Collège y sera apposé.

IV. Toute personne, pratiquant maintenant la Médecine, la Chirurgie, les Accouchements ou la Pharmacie, ou qui devra à l'avenir pratiquer dans le Bas-Canada, est tenue d'enregister, son nom, son âge, le lieu de résidence et de naissance, la date de sa Licence et l'endroit où elle a été obtenue dans les livres du Collège, dans les trois mois qui s'écouleront après la publication de ce Règlement.

Des Assemblées.

I. Les assemblées régulières et fixes du Bureau des Gouverneurs auront lieu les seconds Mardis de Mai et d'Octobre de chaque année ; les assemblées de Mai dans la Cité de Montréal, et celles d'Octobre dans la ville de Québec. Modifiée en partie le 12 Juillet 1871.

II. S'il arrivait que ces jours fussent des jours de fêtes d'obligation, alors l'assemblée aurait lieu le lendemain.

III. Il sera donné avis de ces assemblées, un mois d'avance dans au moins une Gazette Française et une Gazette Anglaise, dans chaque District, s'il s'y en publie, et dans au moins un Journal Médical de la Province, sous la signature du Secrétaire du District dans lequel l'assemblée devra avoir lieu.

Des Honoraires.

Attendu qu'il est necessaire pour le dû fonctionnement du collége, que certains Honoraires soient payés par les Membres, les Licenciés et les Etudiants, pour être employés de telle manière que le Collége jugera convenable, conformément à la 14e Clause de l'Acte 10e et 11e Vict. chap. 26, il est par le présent statué que les Honoraires suivants sont exigibles :

Honoraire d'Entrée par les Membres, y compris la première année de souscription avec Diplôme...	£2 10 0
Souscription Annuelle des Membres........................	0 10 0
Honoraire pour Licence, y inclus 5s. pour l'Enrégistrement..	2 10 0
Amendée en 1868. } Parchemin.....................	1 5 0
Certificat d'Entrée donnant droit aux Aspirants d'être admis à l'étude de la Profession, y inclus 5s. pour l'Enrégistrement................................	1 5 0

Tous les Candidats pour la Licence, et tous les Etudiants se présentant pour l'examen préliminaire, devront déposer entre les mains du Secrétaire, en même temps que leurs certificats, le montant des Honoraires qui deviendraient dûs au Collége dans le cas d'un examen heureux.

Si le Candidat à la Licence est rejeté à sa première épreuve, le Collége lui retiendra un louis et cinq chelins (£1 5s. 0d.), et l'Etudiant qui n'aura pas réussi dans son examen pour l'admission à l'Etude, devra abandonner douze chelins et demi au Collége ; la balance des honoraires, dans les deux cas, sera remise aux Candidats malheureux.

Réglements, etc.

I. Tout individu possesseur d'un Diplôme, etc., d'Universités Britanniques, et désirant obtenir une Licence pour pratiquer dans cette Province, est requis de se présenter lui-même en personne, et de prouver à la satisfaction du Bureau qu'il est la personne dont le nom est mentionné dans le dit Diplôme.

II. Les Candidats pour une Licence Provinciale à pratiquer, soit la Médecine, la Chirurgie et les Accouchements, ou la Pharmacie, seront tenus de subir un examen littéraire et classique au début de leurs études, et un examen professionnel à la fin.

III. A l'examen préliminaire, le Candidat devra fournir la preuve qu'il jouit d'une bonne réputation morale, et qu'il possède une connaissance suffisante de Latin, d'Histoire, de

Géographie, de Mathématiques et de Physique ; et il devra aussi avoir une connaissance générales des langues Française et Anglaise.

IV. L'Examen Professionnel aura lieu après l'achèvement du Cour d'Etudes ci-dessus enjoint, et consister en recherches ou questions sur les connaissances acquises du Candidat, basées sur les Cours d'Etudes qu'il aura suivi.

V. Tout Candidat à la Licence devra, avant son exmen, fournir au Bureau des preuves satisfaisantes de son caractère moral, qu'il a atteint l'âge de vingt-et-un ans accompli, qu'il a suivi ses études sans interruption durant une période de pas moins de quatre années, et qu'il avait, durant cette période de quatre années, un brevet régulier d'apprentissage avec un ou plusieurs Praticiens dûment licenciés.

VI. Il devra, en outre, fournir la preuve qu'il a étudié dans quelque Université, Collège, ou Ecoles incorporées de Médecine, dans les Domaines de Sa Majesté, les branches suivantes de l'Education Médicale :

Anatomie et Physiologie,
Anatomie Pratique,
Chirurgie,
Théorie et Pratique de Médecine,
Accouchements et Maladies des Femmes et des Enfants,
Chimie,
Matière Médicale et Pharmacie,
— Deux Cours de six mois de chacune.

Institutes de Médecine,............Un Cours de six mois.
Jurisprudence Médicale,...........Un Cours de trois mois.
Botanique,........................... " "

VII. Il devra fournir la preuve qu'il a suivi, durant une période de pas moins d'une année, ou durant deux périodes de pas moins de six mois chacune, la pratique générale d'un Hôpital ne contenant pas moins de 50 lits sous la charge de pas moins deux Médecins ou Chirurgiens, et qu'il a suivi deux Cours de trois mois, ou un Cours de six mois de Clinique Médicale, et un Cours de six mois de Clinique Chirurgicale.

VIII. Le Candidat pour la Licence en Pharmacie devra fournir des preuves qu'il a suivi, dans quelque Université, Collège, ou Ecoles incorporés de Médecine ou de Pharmacie, dans les Domaines de Sa Majesté, des Cours sur les branches suivantes : (Modifiée le 12 Juillet, 1871 pour les anciens Pharmaciens.)

Chimie,
Matière Médicale et Pharmacie,
— Deux Cours de six mois de chacune.

Botanique,.............................Un Cours de trois mois.

IX. Aucune Carte de Cours ou d'Hôpital ne sera reconnue par le Bureau, à moins qu'elle soit accompagnée d'un Certificat d'assiduité constante et régulière.

X. Les Cartes d'un Professeur quelconque ne seront point acceptées, s'il donne des leçons sur plus d'une des branches de six mois de l'éducation Médicale ci-dessus enjointe, excepté dans le cas de Clinique Médicale, de Clinique Chirurgicale, et d'Anatomie Pratique.

Changements des statuts.

Nul changement à ces Statuts et Règlements ne pourra être fait, si ce n'est aux assemblées Triennales, et ne pourra être fait alors à moins que la motion pour tel changement soit soumise, par deux membres du Collège, au Bureau des Gouverneurs, au moins six mois avant telle assemblée Triennale, et qu'elle ait été publiée dans un Journal de Médecine de chaque District, s'il s'y en publie.

Ordre des affaires aux assenblées triennales.

I. Le Président du Collège, prendra le Fauteuil.

II. Les Minutes de la dernière Assemblée Triennale seront lues.

III. Rapport des Procédés du Bureau des Gouverneurs.

IV. Affaires générales.

V. Election du Bureau de trente-six Gouverneurs.

Nouveaux amendements et reglements.

A l'assemblée du Bureau des Gouverneurs le 9 Octobre, 1866 la proposition suivante fut adoptée :

Votre Comité a de plus l'honneur de suggérer, que deux comités, un pour Québec l'autre pour Montréal, soient nommés à chaque assemblée semi-annuelle du Bureau, pour examiner avec le Secrétaire de chaque district, (Québec et Montréal) les certificats des candidats qui doivent se présenter à la prochaine assemblée du Bureau. Si ces certificats sont trouvés corrects, ces comités signeront les scédules qui doivent les accompagner. Toute scédule non signée par le comité sera considéré incomplète.

(Signé,) W. Marsden, M. D,
J. E. Landry, M. D,
R. H. Russell, M. D.

Il est proposé par le Dr. Marmette, secondé par le Dr. Marsden que le comité pour l'examen préliminaire soit composé de trois membres, et que le candidat sera admis ou refusé à la majorité des voix. Adopté le 9 Octobre 1866.

Proposé par le Dr. Blanchet, secondé par le Dr. Robillard, que les licences ou certificats ne soient délivrés aux candidats, que lorsque les affaires du Collège seront terminées. Qu'on ne fera pas connaître à aucun candidat le résultat de son examen, heureux ou malheureux, qu'après l'examen final de tous les candidats. Alors les candidats heureux seront appelés devant tout le Bureau et recevront leurs licences ou certificats de la main du Président qui leur fera quelques observations sur la position élevée qu'ils devront occuper dans la société, et sur la gravité des devoirs qu'ils auront à remplir. Adopté le 10 Octobre 1866.

Le Rapport suivant du Comité sur l'examen des candidats à la pratique, fut adopté le 14 Mai 1867. Tout candidat à la pratique se présentera devant trois comités différents composés chacun de trois membres, chaque membre de ces trois comités sera tenu d'examiner sur un sujet qui lui aura été assigné par le Président de l'assemblée, sans qu'il lui soit permis de le changer, chaque candidat qui se présentera pendant la session du Bureau. Les questions sur chaque sujet devront varier autant que possible avec les candidats.

Chacun des membres du comité devra apprécier non seulement les réponses à ses propres questions, mais encore celles fournies aux questions des autres membres du même comité, et leur jugement sera enregistré, avec leurs initiales aussi

tôt après examen sur chacune de ces branches). La Majorité des voix des trois comités réunis sera nécessaire à l'admission ou au rejet des candidats. Cependant le candidat sera rejeté s'il obtient un vote éliminatoire sur une des trois branches suivantes : Pathologie interne, Pathologie externe, Accouchements : Aussi peut-on interrompre l'examen aussitôt que le candidat a mérité cette note pour l'une de ces branches. Les comités seront formés par le Président assisté de etc., etc., etc. Le Président assignera a chaque membre du comité, 6 mois d'avance, le sujet sur lequel, il devra examiner chacun des candidats qui se présenteront à la session suivante. Les comités se partageront les matières de l'examen de la manière suivante.

2260 C. C. amendé.

1r Comité.	Anatomie descriptive	10	minutes.
	Pathologie externe et méd. opératoire	15	
	Médecine Légale	10	35
2n Comité.	Institutes de médecine	10	
	Pathologie interne	15	
	Matière médicale et Pharmacie	10	35
3m Comité.	Chimie	10	
	Accouchements	15	
	Botanique	5	30
		1h.	40m.

Chaque Comité devra aussitôt après l'examen enregistrer ou faire enregistrer dans un régistre tenu à cet effet par les Secrétaires du Collége le vote déjà recueilli durant l'examen.

J. E. Landry, M. D.,
R. H. Russell, M. D.,
W. Marsden, M. D.

A l'assemblée du 12 Mai 1868 il est résolu que la somme de 1600.00 dollars, soient convertie en Bons Provinciaux.

Sur motion du Dr. Gilbert, le Président est autorisé à prendre les moyens nécessaires pour poursuivre tout individu pratiquant sans licence et que le Bureau paiera les frais encourues dans telles poursuites.

A l'assemblée triennale du mois de Juillet 1868, il est proposé par le Dr. Marsden, secondé par le Dr. Smallwood, que la section des règlements concernant les honoraires exigés pour la licence soit amendée en retranchant les mots suivants Parchemin—$5.00. Adopté.

ACTE POUR AMENDER L'ARTICLE 2260 DU CODE CIVIL.

Sanctionné le 5 *Avril*, 1869.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le paragraphe sept de l'article deux mille deux cent soixante du code civil, est par le présent acte amendé de manière à ce qu'il se lise comme suit :—" pour les visites, " soins, opérations et médicaments des médecins et chirur- " giens, à compter de chaque service ou fourniture. Le " médecin ou chirurgien en est cru à son serment quant à " la nature et à la durée des soins.

A l'assemblée triennale du Collège, le 12 Juillet 1871, les règlements furent amendés comme suit :

Proposé par le Dr. Scott, secondé le Dr. Peltier, qu'à l'avenir la seconde assemblée semi-annuelle dans l'année aura lieu le dernier mercredi de Septembre, au lieu du second mardi d'Octobre, excepté pour l'assemblée de cette année, qui se tiendra le deuxième mardi de Septembre, au lieu du dernier mecredi du même mois. Adopté sur division.

A la même assemblée il fut proposé par le Dr. Howard, secondé par le Dr. Scott, que le Bureau des Gouverneurs aura le pouvoir d'exempter les canditats pour la pratique de la Pharmacie, qui pratiquaient comme Pharmaciens antérieurement à l'acte 27, 28 Vict. Chap. 51, du cours prescrit par les règlements exigé pour les candidats qui ont commencé leurs tudes depuis le sus dit acte. Adopté.

Tarif Médical dont l'impression a été ordonnée le 14 Mai 1867.

POUR ÊTRE DE NOUVEAU PRIS EN CONSIDÉRATION

Pour une visite de 7 h. A. M. à 9 h. P. M. à une distance n'excédant pas ½ mille..........	$0.75	à	$1.00
do la nuit..................................	1.00	à	1.50
Pour chaque mille en sus......................	0.00	à	0.50
do à trois milles..........................	2.00	à	0.00
do la nuit..................................	3.00	à	4.00
Retenu durant la nuit........	4.00	à	8.00
Consultation au Bureau..........................	0.50	à	1.00
do avec un Médecin....................	3.00	à	5.00
Chaque Consultation subséquente le jour...	2.00	à	0.00
do do la nuit.........................	3.00	à	5.00
Consultation par lettre............................	1.00	à	2.00
Certificat ou avis par écrit.......................	1.00	à	2.00
Amputations majeures...........................	30.00	à	60.00
Lithotomie..	100.00	à	120.00
Hernie étranglée.....................................	25.00	à	50.00
Réduction de Hernie..............................	5.00	à	10.00
Ventouses, Sangsues, (application)...........	50	à	1.00
Cathétérisme...	1.00	à	2.00
Réduction de luxation (femur)...................	10.00	à	20.00
do bras ou jambe.........................	5.00	à	10.00
do fracture (femur)	8.00	à	15.00
do bras ou jambe.........................	5.00	à	10.00
Accouchement (nuit ou jour)......................	5.00	à	10.00
Au-delà de trois milles, chaque mille extra comme plus haut. Version ou emploi d'instruments	10.00	à	20.00
Médecine et prescription.........................	50	à	1.00
Opérations mineures................................	5.00	à	10.00
Extirpation des amygdales........................	5.00	à	10.00
Cataracte, pupille artificielle...........	20.00	à	30.00
Introduction de la pompe à estomac...........	10 00	à	15.00
Vaccin, Saignée, extr. de dent	25	à	1.00
Examen dans des cas d'opération supposée nécessaire	2.00		5.00

Membres du Bureau.	Date de Licence Prvinciale.		
Anderson John	31 Aout	1837	
Arnoldi, Daniel	22 Juin	1795	
Arnoldi Frs. C. T.	18 Septembre	1827	
Austin, L. S			Sherbrooke
Badeau, George	Janvier	1835	Trois-Rivières.
Badgeley, Francis			
Baillargeon, Pierre			
Bardy, L. E	Mai	1848	
Bardy, Pierre Martiale	Novembre	1829	
Beaubien, Pierre			Montreal.
Bessey, W. E			do
Bibeau, Jean Gaspard			do
Blais, J. B	Aout	1829	
Blanchet, Jean		1820	Québec.
Blanchet, H		1851	do
Blanchet, J.-Bpte			do
Boudreau, Edouard	Juillet	1840	Baie St. Paul.
Boutheillier Thomas			
Boyer, Louis	Octobre	1841	Montréal.
Bringham, Josias G		1848	Phillipsburgh.
Brook, Samuel T	Mai	1851	Sherbrooke,
Brosseau			Montreal.
[illegible]		1842	Cowansville.
Bruneau, Olivier T		1826	Montreal.
Cadieux, V	Novembre	1846	Sorel.
Calder, Benjamin G	Fevrier	1846	
Campbell, Frs W	Mai	1870	Montreal.
Campbell, W. G	Juillet	1833	do
Carter, Brock	Septembre		Sorel.
Chamberlin, Josha	Mai	1827	Frelighsburg.
Charbonneau, A		1852	L'Assomption.
Charest, Tiburce			Chateau Richer.
Chevrefils, E. B. P.		1858	Plessisville,
Church, C. H			Aylmer.
Church, L. R			do
Church, R			
Coderre, Emery			Montreal.
Cowan, James P	Juillet	1836	
Craike, Robert	Mai	1854	Montréal.
[illegible], James	Juin	1836	do
Dajenais			do
David, Aaron Hart		1836	do
Dechêne, Michel		1840	Québec.
Delisle, Arthur V. A		1853	
Desjardin			Montréal.
Dodet, D'Orsennens, F. E		1848	do
Dorman, Peter Mogyal		1846	Québec.
Drake, J. M			Montréal.
Dubois, P. C. Ad			Québec.

Membre du Bureau.		Date de Licence	Provincial.
Dubord, Louis Ed		1847	Champlain.
Duchesneau, J. A		1857	Terrebonne.
Dufresne, R. C		1856	
Erskine, John	Mai	1860	Waterloo, P. Q.
Fenwick, G. E		1848	Montréal.
Fenwick, A. G		1840	Trois-Rivières.
Fleury, J			St. Léon.
Forrest, William		1852	Ste. Caire.
Fortier, Frs			Gentilly, Trois-Riv.
Fortin, P			Laprairie.
Foster, Stephen Sewell			Frost Vil. Sheff P.Q.
Fraser, William		1836	Montréal.
Frémont, Charles James			Québec.
Garneau, J. B		1841	Ste. Anne de la Pér·
Gauvreau, L. H		1836	Riv. du Loup, (en h)
Gibb, George Duncan		1846	
Gibson, J. B		1855	Durham, P. Q.
Gilbert, Frs. Drummond		1844	Sherbrooke.
Gilmour, William A. R			Granby.
Girdwood			Montréal.
Giroux, C. L. P		1859	
Glines, M. Sylvester		1830	Compton.
Hall, Archibald		1835	
Hall, John Silley			Québec.
Hamilton Andrew H		1852	Melbourne.
Hingston, W. M		1851	Montréal.
Holmes, A. F		1816	
Howard, Robert Palmer		1848	Montréal.
Jackson, Alfred		1834	Québec.
Johnson, James Bell		1841	
Jones, Thomas Walter.		1843	
Kimber, Timothy		1831	
Landry, Jean Etienne		1840	Québec.
Larue, A. P			Eboulements.
Laterrière, Marc Paschal D		1812	
Lavallée, A. P			Islet.
Lavoie, Napoléon.			Québec.
Lemieux, Charles G			do
Lindsay G			Montréal.
MacCallue, D. E		1851	
MacCullock, Michael		1823	do
McDonnell, Robert		1845	do
MacFarlane, J			Québec.
Marmette, Joseph			St. Thomas, (Mont.)

Membres du Bureau.	Date de Licence Provinciale.	
Marsden, William	1830	Québec.
Marquis, David G	1841	Ste. Anne Lapocat.
Michaud, Alexis Thomas	1833	Kamouraska.
Mignault, R. N. G	1859	Yamaska.
Moll, L. J		Berthier (en haut),
Morrin Joseph	1815	
Munro, Peter		Montréal.
Nault, Jean T		Québec.
Nelson, Wolfred	1811	
Newton, John Thompson	1847	Baie Mica,(lac Sup.)
O'Leary, James	1822	St. Paschal.
O'leary P.	M. D. McGill	Montréal.
Painchaud, Joseph	1812	Québec.
Painchaud, Chls. Frs	1848	Varennes.
Pelletier Hector	1846	Montréal.
Peltier, J. P		Matane.
Picault, Pierre E	1838	Montréal.
Rees, William	1845	Toronto.
Richardson, J	1870	do
Rinfret, Remi Ferdinand	1845	Québec.
Robertson, D. F		Lenoxville.
Robillard, Edmond	1846	Montréal.
Robitaille, Olivier		Québec.
Ross, John J		Ste. Anne la Pérade
Rottot, J. P	1847	Montréal.
Rousseau, Joseph	1831	Nicolet.
Rousseau, Ov	1868	St. Robert.
Russel, Robert H	1843	Québec.
Russel, J. P	1846	do
Sabourin, Charles		
Schmidt, Samuel Benj	1847	Montréal.
Scott, William E. D	1842	do
Sewell, James Arthur	1833	Québec.
Smallwood, Charles,	1834	Montréal.
Smith Jos		SteBrigitedes Saults
Sommers, George B	1864	Lac Magog.
Stevens, Alex. D	1856	Dunham.
Sutherland William	1836	Montréal.
Tassé, Frs. Zéphirin	1845	St. Laurent.
Tavernier, Louis Frs	1841	
Taylor, Wm. H	1858	Montréal.
Tessier P. O	1850	Québec.
Têtu, Ludger	1845	Rivière Ouelle.
Trestler, J. B. C	1822	
Trestler, C. F F	1852	Montréal.
Trudel, Eugène Hercule	1844	do

Membres du Bureau.	Date de Licence	Provinciale.
Turcot, Magloire		St. Hyacinthe.
Valois, M. F		Pointe-Claire.
Von Iffland, Anthony	1818	Québec.
		Quebec.
Weilbrenner, Remi Claude	1825	Boucherville.
Wells, Philippe	1847	Québec.
Wolf, James Fitzgerald	1849	do
Wood, George		Coaticooke.
Wright, William	1848	Montréal.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Ahern M. J.	M. D. McGill	1868	St. Romuald.
Allard, J. Bpte			Beloeil.
Allard, Emery	M. D. McGill	1866	do
Alcarn, Thomas Cook	M. D. Glasgow	1832	
Alexander, Adolphus			Nicolet.
Anderson, John J	M. D. Edinburg	1865	
Anderson, John C	M. D. McGill	1860	Rawdon.
Anderson, John	R. C. C. C. R. L.	1847	
Anderson, Robert	M. D. McGill	1857	
Andrewsziewieez, Antoine	Paris	[illegible]	
Arcand, Ulric	M. D. Laval	1863	Bécancour.
Archambault, Dieudonné	Ecole de medecine	1857	
Archambault, Alcidas	Ecol. de Med	1866	St. Antoine.
Archambault, D	M. D. McGill	1866	St Pierre les Becquets
Archambault, Joseph	M. D. Victoria	1868	Terrebonne.
Artois, Alexis	M. D. Laval	1866	
Aubuchon, S	M. D. Victoria	[illegible]	
Augé, Chs. L	Ecol. de Med	1856	Rivière du Loup en b.
Ault, Chs.	M. D, McGill	1855	
Ault, James F	M. D. McGill	1855	
Austin, Fred. J	M. D. McGill	1863	Sherbrooke.
Austin, William	M. D		do
Aylen, Jacobum	M. D. McGill	1863	
Aylen, James	M. D. McGill	1857	Aylmer.
Aylwin, Georges	M. D. McGill	1842	Québ.
Bacon, L. J	M. D. Laval	1857	St. Thomas (Montgy.)
Badeau, George			Trois-Rivières.
Badeau, Edouard	M. D. Laval	1868	do
Baker, Albert	M. D. McGill	1848	
Bald, William	M. D. Victoria	1869	
Barr, John			Belle Rivière
Barcelo, Hyacinthe L	Ecol. de Med	1860	Montréal.
Bardy, Louis E		1848	
Baril, Jean	M. D. Laval	1866	
Barin Adelard,	Ecol. de Med	1864	
Barns, F	L. S. A	1871	
Barnston, James	Edimburg	1854	
Barnum, Sherman P.	Burlington	1849	
Barolet, François H.	Ecol. de Med	1859	St Guillaume d'Upton
Barry, Jean E.			L'Islet.
Batterby, Chls	M; D. McGill	1861	
Baynes, George A	M. D. McGill	1869	
Baynes, S. A.			Melbourne.
Bazin, Adelard			St. Ours.
Beaubien, Pierre			Montréal.
Beaubien, Jacques T. Pléo.	Ecol. de Méd	1841	
Beauchemin, L. J. B.	Ecol. de Méd	1861	St. Maurice Forges.
Beauchemin, A.	M. D. McGill	1871	
Beauchène, Luc.	M. D. Laval	1864	St. Johns.
Beaudet, Alfred	M. D. McGill	[illegible]	Ste. Marthe.
Beaudin, Joseph	Ecol de Méd	1865	Hull.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Beaudoin, Pierre	M. D. Laval	1858	
Beaudry, Joseph H.	Ecol. de Méd	1862	
Beaudry, Raphaël			Montebello.
Beaudry, L. H.	M. D. McGill	1871	
Beaulieu, Joseph René		1848	
Beaupré, Amable		1851	Ste. Elizabethe.
Bédard, René			St. Paul's Bay.
Béique, P. T.	Ecol de Med		St. Jean-Baptiste de Rouville.
Bell, P.	M. D, McGill	1868	Montréal.
Bélanger, Ulric A.	M, D. Victoria	1871	
Belleau, Alfred	M. D. McGill	1862	Québec.
Belleau, Edouard S.			St. Michel de Belle Chasse.
Bellemare, Maxime			St. Etienne.
Bellemare, H.	M. D. Victoria	1871	
Bellhumeur, Charles	M. D. McGill	1855	Ste. Brigitte.
Bélin, William			L'Assomption.
Béliveau, Henri	M. D. Victoria	1868	Sorel.
Bender, Prosper	M. D. McGill	1865	Québec.
Benoit, Frédérick			Muddy Branch.
Benoit, Léonard			Napierville.
Bent, Luc	S. C. L. Ed	1829	Mascouche.
Benvish, L.	M. D. Victoria	1867	
Bérard, P. A.	Ecol. ds Med	1859	Drummondville.
Bergeron, Pierro	M. D. Victoria	1870	St. Aimé.
Bergeron, J.	M. D. Victoria	1870	Granby.
Bermelack, Benjamin	M. D. Laval	1863	
Bernier, Frs. Xavier	M. D. Laval	1866	
Bernier, Ferdinand			Beaulieu.
Bernier, Pierre H.	Ecol. de Med	1857	St. Pie.
Bessey, M. E.	M. D. McGill	1863	Montréal.
Bettey, Joseph			Plessisville.
Bethune, John George	M. D. McGill	1848	
Billington, George	Glasgow	1848	
Bissonet, Alfred	Ecol. de Med,	1853	
Blackley, Edouard H.			Québec.
Blacklock, John J.	M. D. McGill	1851	
Blair, Robert C.	M. D. McGill	1865	Chicoutimi.
Blake, Thomas	M. D. McGill	1854	
Blanchet, J.Bpte		1863	Québec.
Blanchet, Hilarion	M, D. Laval	1851	do
Blanchet Joseph	Ecol, de Méd	1850	Lévis.
Blatherwick, Thomas	C. R. S.	1853	
Bligle, John	M. D McGill	1865	
Bohemier, J.Bpte	Ecol. de Med	1863	
Boissy, Edouard	M. D. Victoria	1869	
Bolduc, Siméon	M. D. Laval	1862	St Michel Bellechase
Bondy, Agapit	Ecol. de Med	1847	
Bonin, Olivier	Ecol. de Med	1864	St. Constant.
Bosweil, William	Dublin	1853	
Boucher, C. P.		1829	Maskinongé.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Boudreau, Edouard		......	St. Paul l'Hermite.
Boudreau, J.-Bte	Ecol. de Med	1860	St. Grégoire.
Boudrias, dit Matavette S	M. D. McGill	1848	
Boulet, Séraphin		....	Joliette.
Boulet, Michel	Ecol. de Med	1854	
Boulter, George H	M. D. McGill	1853	
Bourgeois, George		....	St. Grégoire.
Bourgeois, Narcisse		....	Kildare.
Bourque, Edmond I		....	St. Valentin.
Boylan, Andrew. A	M. D. McGill	1857	
Bowman, Wm. A	M. D. McGill	186[illegible]	
Bradley, Allan B		....	St. Armand Station.
Brighman, Josiah S	M. D. McGill	1848	Philisburg.
Brisson, Auguste	Ecol. de Méd	1838	St. Lin.
Bristol, Amos G.	M. D. McGill	1850	
Brodeur, Alphonse		....	Roxton Falls.
Brodeur, L	M. D. Victoria	1868	
Brooks, Samuel	M. D. McGill	1851	
Brossard, Louis P	Ecol. de Méd	1860	
Brossard, Pierre E		....	Laprairie.
Brosseau, Alfred L	M. D. Victoria	1860	Montréal.
Brousseau, J.Bte		....	Belœil.
Brouse, William Henry		1848	
Brown, Charles	M. D. McGill	1849	Cowansville.
Brown, Hiram	M. D. McGill	1851	
Brown, Peter A	M. D. McGill	1863	
Brown, Alphonse	M. D. McGill	1863	
Bruedon, Joseph		....	Ulverton.
Bruneau, Onésime	M. D. McGill	1851	Montréal.
Bruneau, Adolphe	Ecol. de Méd	1853	Sorel.
Bucke, Ed. Horatia	M. D. McGill	1853	
Buckley, Charles	M. D. McGill	1854	
Bulmer, Thomas	M. D. Victoria	1857	
Bulton, Joseph	M. D. McGill	1848	
Burke, Edmond J	Ecol. de Méd	1865	
Burland, John H	M. D. McGill	1863	East Hatley.
Burland, William		....	do
Burns, Mathieu P.	Ecol. de Med	1848	

Cadieux, J.Bpte		....	St. Etienne.
Cadieux, Pantaléon		....	Lambton.
Caffey, Richard		......	
Cameron, Alexander		....	Huntingdon.
Cameron, B. M. D.	M. D. McGill	1852	
Cameron, O	M. D. Victoria	1871	
Campbell, Frs. U	M. D. McGill	1860	Montréal.
Campbell, M. G	Edimburg	1833	do
Campbell, Joseph		....	Bristol.
Carbett, Augustus M	M. D. McGill	1854	
Carrière, Joseph		1849	
Caron, Edouard A	Ecol. de Méd	1866	Mascouche.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Carter, Henry			Ste. Valière de Bulstrode.
Carter, Brock			Clarenceville.
Carter, Brock			Roxton Falls.
Casavand, H	Ecol. de Méd	1855	
Casgrain, Charles	M. D. McGill	1851	
Catellier, Laurent	M. D. Laval	1863	Québec.
Catellier, Louis T			do
Chagnon, Philias	M. D. Victoria	1870	St. Anicet.
Chagnon, Wenceslas J.Bpt.	M. D. McGill	1861	
Chagnon, J.Bpte			St. Pie.
Chalinor, Erancis	M. D. McGill	1849	
Chamberland, L. N. N			St. Esprit.
Chamberlin, Joshua			Freligsburg.
Chapeleau, Pierre	Ecol. de Méd	1865	
Chapeleau, Ephrem	Ecol. de Méd	1865	
Chaperon, Louis			Québec.
Charbonneau, Alexis	Ecol. de Méd	1853	L'Assomption.
Charbonneau, Alexis			St. Cuthbert.
Charest, Tiburce			Beauport.
Charette, Raoul, Ign	M. D. Victoria	1870	
Chartrand, Toussaint			St. Sauveur.
Cheeney, Nelson			Québec Plain.
Chesley, George A	M. D. McGill	1862	
Chevalier, Gustave	M. D. McGill	1860	Bedford.
Chevrefils, Edouard C. P	Ecol. de Med	1858	Plessis Ville.
Chipman, C. J. H	M. D. McGill	1868	Montéal.
Chopin, Nestor	Ecol. de Med	1860	Sault au Récollet
Choquet, Henri	M. D. Victoria	1868	
Christie, Thomas	M. D. McGill	1848	Lachute.
Church, Coller M	M. D. McGill	1855	
Church, Lewi R	M. D. McGill	1857	Aylmer.
Church, Peter			Aylmer.
Church, Chls. Howard	M. D. McGill	1864	Aylmer.
Cimon, J, J. R	M. D. Laval	1863	
Clark, Robert C	Glasgow	1866	
Clark,	M. D. McGill	1870	
Clark, W.	M. D. McGill	1871	
Cleaveland, Norman	Burlington		Barnston Corner.
Clement, Victor.	M. D. McGill	1869	Upton.
Cleaveland, W. Rush			Barnston Corner.
Coates, Charles Aylmer	M. D. McGill	1849	Hemmingford.
Coderre, Emery			Montréal.
Cook, Hermon	M. D. McGill	1854	
Cook, Sydney P			Thurso.
Collins, Charles	M. D. McGill	1869	Havelock.
Comeau, J.-Bpte	M. D. McGill	1870	
Connick, Owen			Percé.
Consigny, A. P.L	Castelton	1849	
Corbite, William H	M. D. McGill	1854	
Corneau, J.-Bpte			St. Germain de Grantham.

Noml.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Coté, Frs. X	Ecol. de Méd	1855	Joliette.
Coté, Joseph	Ecol. dé Méd	1864	St. Valier
Cotton, Charles		......	Cowansville.
Couillard, G. Gaspard		......	Ste Marie.
Courteau, Charles E. N		......	St. Roch de l'Achigan
Cowles, Chester		......	Stanstead Plain
Cox, Gust. S		[illegible]	
Craig, André B		......	St. Antoine.
Craik, Robert	M. D. McGill	1854	Montréal.
Crépeault Horace	M. D. Laval	1870	
Crevier, Joseph A	Ecol. de Méd	1849	St. Césaire.
Crookshanks, James	Glasgow	1847	
Culver, Joseph B		1848	
Cummings, Jerémiah		......	River Desert.
Cushman, Soole	M. D	......	Boundary Line.
Cutter, Frederick A		......	Sutton Flatts.
Cyr, Louis D	Ecol. de Méd	1856	
Dajenais, Adolphe	Ecol. de Méd	1858	Montréal.
Dajenais, Olivier	Ecol. de Med	1864	Tingwick.
Dajenais, Alphonse	M. D. Victoria	1867	
Dame, A. F	M. D. Victoria	1870	Rivière-du-Loup en h
Dame, Seaton		......	Rivière-du-Loup en h
Damon, Benjamin		......	Stanhope.
Damon, Benjamin		......	Coaticooke.
Dansereau, Charles		......	Verchères.
Dansereau, C	M. D. McGill	1869	do
Dansereau, E	M. D. Victoria	[illegible]	
Dansereau	M. D. Victoria	1871	
Daoust, Roger	Ecol. de Méd	1847	
Darche, Edouard René	Ecol. de Méd	1865	Danville.
Dauth, Gaspard	Ecol. de Méd	1841	Coteou du Lac.
David, Samuel		......	St. Ours.
David, A. H		......	Montréal.
Davignon, Pierre		......	Longueuil.
Dease, P. M	M. D. McGill	1847	
DeBonald, M. S	M. D. McGill	1862	Montréal.
DeBoucherville, C. B. Hon		......	Boucherville.
DeBoucherville, P. H. Verc		......	Beauharnois.
Decouagne, Alfred	M. D. McGill	1852	Lachine.
Decreitz, Pierre P		......	St. Charles (St. Hyacinthe.
DeGrosbois, C. B		......	Chambly.
DeGrosbois, T. B	M. D. McGill	1868	St. Bruneau.
DeGuise, Charles		1851	Québec.
Delage, Charles Ant	M. D. Laval	1867	St. Bazile.
Delagrave, Charles	M. D. Laval	1870	Québec.
De la Martellière, Henri	Paris	1857	St. Jean Chrysostôme
DelaValanguay		......	Magdalen Island.
Delinelle, Clement		1849	
Delisle, Benjamin D		......	Henriville.
Delisle, Arthur	Ecol. de Méd	1853	

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences
DeLorimier, Gustave	Ecol. de Méd	1858	
Delvechio, P. A	M. D. Victoria	1867	Montréal.
Demartigny, Adelstan		......	St. Romuald.
DeMartigny, John James	Ecol. de Méd	1856	
DeMartigny, Charles	Ecol. de Méd	1849	St. Jérome.
Demers, Isaïe	M. D. Laval	1856	St. Jean (Ile d'Orléans
Demers, Joseph	M, D. Victoria	1868	Ste. Julie.
Demorest, Barnum G. G	M. D. McGill	1852	
DeSales Laterrière, Ed	M. D. Laval	1870	Eboulements.
DeSales Laterrière, F. X	Ecol. de Méd	1848	Murray Bay.
DeSales Laterrière, Hon M.P.		......	Eboulements.
Desaulniers, Louis L. L	M. D. Harvard	1848	Nicolet.
Desaulniers, Ant. L	Ecol. de Méd	1855	
Desaulniers, Ant. A	M. D. McGill	1863	St. Guillaume d'Upton
Desaulniers, Denis B	M. D. Laval	1865	
Deschamps, Alphonse	M. D. Laval	1866	
Deschène, Alfred	M. D. Laval	1870	
Desjardin, Henri	M. D. Victoria	1871	Montréal.
Desjardin, Hospice		......	Ste. Anne de la Pérade
Desjardin, Pierre	M. D. McGill	......	
Desjardin, Joseph. A	Ecol. de Méd	1852	St. Polycarpe.
Desjardin, Elzéar L	M. D. Laval	1860	Cap St. Ignace.
Desjardin, John A	Ecol. de Méd	1861	Montréal.
Desjardin, Tousst	Ecol. de Méd	1861	
Desjardin, Edouard	Ecol. de Méd	1864	Montréal.
Desloges Joseph A	M. D. Victoria	1870	
Desmarais, Louis J. C		......	D'Aillebout.
Desrivières, Adelard J		......	Ste. Julienne.
Desroches, Joseph M	Ecol. de Méd	1860	St. Jude.
Desrosiers, Louis J. P	Ecol. de Méd	1860	Montréal.
Desrosiers, Henri H	Ecol. de Méd	1863	Vaudreuil.
Desrosiers, J.-Bte	Ecol. de Méd	1844	St. Marcel.
De St. George, Alfred		......	Cap Santé.
Dick, V	M. D. Victoria	1871	
Dion, Daniel	M. D. Laval	1863	
Dion, Frs. N	M. D. Laval	1863	
Dion, Louis	M. D. Laval	1863	
Doherty, J	M. D. McGill	......	
Dorion, Théophile		......	St. Eustache.
Dorion, Jacques		......	St. Ours.
Dorland, Enoch	M. D, McGill	1850	
D'Orsonnens		......	Montréal
Douglas		1829	
Drainville, Norbert	Ecol. de Méd	1858	St. Barthélemy.
Drake, Joseph N	M. D. McGill	1861	Montréal.
Dubord, Louis		......	Champlain.
Dubord, Alphonse		......	Trois-Rivières.
Dubord, J. E	Ecol. de Méd	1847	
Dubuc, Charlemagne	M. D. McGill	1864	
Ducharme, Joseph	M. D. Victoria	1867	Waterloo.
Duchesneau, Alfred J	Ecol. de Méd	1851	Terrebonne.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Duchesne, Henri A. M	Harvard	1848	
Duchesnois, Napoléon	Ecol. de Méd	1860	Varennes.
Duckett, Stephen	M. D. McGill	1853	
Duckett, William	M. D. McGill	1859	St. Polycarpe.
Dufort, F. A	M. D. McGill	1865	St. Sebastien.
Dufresne, Casimir	Ecol. de Med	1856	
Dufresne, George C		......	St. Stanislas.
Dufresne, George H	Ecol. de Méd	1865	
Dugal, Adelin		......	Ste. Anne du Bout de l'Isle.
Dugas, Adolphe		......	Montréal.
Dugas, Aimé		1837	St. Rémi.
Dugdale, J. J	M. D. McGill	1868	Montréal.
Duhamel, Louis		......	Wright.
Duhamel, Antoine A	M. D. McGill	1859	St. Justin.
Dumouchel, Léandre		1835	St. Benoit.
Dunn, William Osc		......	
Duplessis, Frs. X	Ecol. de Med	1865	Halifax.
Dupuys, Joseph P. L	M. D. McGill	1856	Clarenceville.
Duquet, François	Ecol. de Med	1825	Rimouski.
Durocher, L. Benjamin	Ecol. de Méd	1853	Montréal.
Dussault, Frs.		1849	Québec.
Duvert, J		1843	St. Hyacinthe.
Easton, John	M. D. McGill	1852	
Edward, Elsphold G.	M. D. McGill	1855	
Edwards, J. B. Ph. D		......	Montréal.
Emery, Gordon G	M. D. McGill	1857	
Erskine, John	M. D. McGill	1860	
Ethier, Isidore	Ecol. de Méd	1864	L'Epiphanie.
Fafard, Ludger	Ecol. de Med	1866	Valleyfield.
Fagnant, B.	M. D. Victoria	1871	
Faribault, Charles	Ecol. de Med	1858	L'Assomption.
Fenwick, George E	M. D. McGill	1848	Montréal.
Fenwick, George A	M. D, McGill	1847	Trois-Rivières.
Fergusson, Alex. A	M. D. McGill	18[illegible]4	
Ferland, Louis H	Vermont	1849	Berthier en haut.
Ferron, Wilbrod	M. D. Victoria	1869	St. Paulin.
Ferté, Joseph Ed	Ecol. de Méd	1850	
Fester, W. H		1858	
Filiatrault, Hugues	M. D. Laval	1857	St, Timothé.
Finnie, J. T.	M. D. McGill	1870	Montréal.
Fisette, Frédérick E	Ecol. de Med	1850	
Fisette, R	M. D. Laval	1868	Rimouski.
Fisette, Napoléon	M. D. Laval	1870	
Fisher, John	M. D. McGill	1847	
Fitzgerald, James Morris	Glasgow	1848	St. Romuald.
Fitzpatrick, John A	M. D. Laval	1861	St. Pauls Bay.
Fleury, Georges	M. D. Laval	1858	St. Léon (Maskinongé.)
Foisy, Léon	Ecol. de Méd	1859	

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Fontaine, Charles Léon	Ecol. de Méd	1848	
Fontaine, F. Didime	Ecol. de Méd	1858	St. Barnabé.
Fontaine, George H.	Ecol. de Méd	1862	Verchères.
Forest, Ludger	Ecol. de Méd	1856	L'Assomption.
Forest, J.-Bte	Ecol. de Méd	1865	
Forest, Isaïe	Ecol. de Méd	1859	
Forrest, William		......	Ste, Claire.
Fortier, Octave C		.....	St. Gervais.
Fortier, Thomas		......	Gentilly.
Fortier, Alfred	Ecol. de Méd	1850	Longueuil.
Fortier, Léonard A	Ecol. de Méd	1858	St. Clet.
Fortier, Joseph	Ecol. de Méd	1860	
Fortier, André	Ecol. de Méd	1862	
Fortier, Joseph H	M. D. Laval	1862	
Fortin, Pierre		......	Laprairie.
Fosburg, Daniel		......	Lacolle.
Foster, W. H		......	West Shefford.
Fournier, Henri		......	St. Antoine de Tilly.
Fournier, Adolphe	Ecol. de Méd	1853	
Franchère, James	Ecol. de Méd	1854	Marieville.
Fraser, Donald	M. D. McGill	1869	
Fraser, William		......	Montréal.
Frégeau, Isidore	Ecol. de Méd	1861	Lawrenceville.
French, Horace	Ecol. de Méd	1864	
French, William	Darmouth	1835	St. Hyacinthe,
Fuller, William	M. D. McGill	1867	
Fuller,	M. D. McGill	1870	
Fulton, James		......	Franklin.
Furgesson, Thomas		......	Buckingham.
Gaboury, Amédée	Ecol. de Méd	1862	St. Martin.
Gaboury, Fréderick	Ecol. de Méd	1865	
Gagnon, Etienne	Ecol. de Méd	1863	
Garceau, Tréflé	Ecol. de Méd	1863	
Gardner, William	M. D. McGill	1867	Montréal.
Gariépy, Joseph		......	St. Louis de Gonzague
Gariépy, Romuald	M. D. Laval	1860	
Garneau, Adolphe	M. D. Victoria	1871	St. Stanislas.
Garneau, J.-Bte		......	Ste. Anne de la Pérade.
Garon, George		......	St. Raphaël.
Garney, Joseph	M. D. McGill	1853	
Gatien, F	M. D. Victoria	1871	
Gaucher, Alfred	Ecol. de Méd	1861	Milton Corners.
Gaudet, M. H. E	Ecol. de Méd	1853	Ste. Therèse de Blainville.
Gaudet, Dunois	Ecol. de Méd	1859	Ste. Anne des Plaines.
Gauthier, Séraphin	Ecol. de Méd	1865	Montréal.
Gauvreau, Edmond		......	Québec.
Gauvreau, Elzéar	M. D. McGill	1855	
Génand, Louis	M, D. McGill	1848	St. Jacques de l'Achigan.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Généreux, Dieudonné	Ecol. de Méd	1859	
Genest, Ludger		......	St. Gervais.
Gendron, V	M. D. McGill	1866	
Gendron, Frs.-Xavier		......	St. François du Sud.
Gendron, Thomas		......	St. Raymond.
Geoffroy, Moïse	M. D. Laval	1862	
Germain, Gérasime	Ecol de Méd	1866	
Gernon, William, G		......	St. Laurent.
Gervais, E	M. D. Victoria	1868	
Gervais, Alp. A	Ecol. de Méd	1866	St. Paul l'Hermite.
Giard, Louis		......	Québec.
Gibson, John B	M. D. McGill	1855	Dunham.
Giguère, Joseph		......	St. Boniface.
Giguère, Laurent	Ecol. de Méd	1865	
Gill, Conrad	M. D. Laval	1866	St. Thomas (Pierreville.)
Gilbert, Francis D		......	Sherbrooke.
Gilmour, William A. R		....	Granby.
Gilmour, A	M. D. McGill	1859	do
Gingras, Chls		......	Québec.
Gingras, Isaac	M. D. Victoria	1868	Canrobert.
Girard, F. X	Ecol. de Méd	1860	St. Dominique.
Girdwood, G. P	M. D. McGill	1865	Montréal.
Girouard, H. J	Ecol. de Méd	1853	Napierville.
Giroux, Chls	M. D. McGill	1859	
Giroux, P	M. D. Victoria	1869	Ste. Flavie.
Gladu, L. V. A		......	L'Avenir.
Gladu, Arthur	Ecol. de Méd	1862	
Gladu, Alphonse	M. D. Victoria	1867	
Glen, Chls. W. A	M. D. McGill	1858	Chambly.
Globensky, Benjamin		......	Québec.
Glower, William		......	Hemmingford.
Godbout, P. A. B	Ecol. de Méd	1851	Ste. Anne.
Godfrey, Robert T		......	Montréal.
Going, F. B	C. C. D	1849	
Going, Henry	C. C. D	1848	
Gordon, W. A. A	Glasgow	1861	
Gouin, Joseph N		......	Grondines.
Gouin, L. J. L	M. D. Victoria	1871	
Goulet, Benjamin	M. D. Laval	1859	
Goyette, Stanislas	Ecol. de Med	1855	
Graham, C. E	M. D. McGill	1870	Hull.
Grandbois, Etienne		......	Fraserville.
Grant, James A	M. D. McGill	1853	
Gravel, Louis E		......	Princeville.
Gravel, Louis N	Ecol. de Méd	1861	Chateau Richer.
Green, David	R. C. D	1866	Granby.
Grenier, Louis		......	Lotbinière.
Grenier, Louis	M. D. Victoria	1871	
Grenier, Pierre	Ecol. de Méd	1862	St. Maurice.
Grenier, Appolinaire	M, D. Laval	1862	Isle Verte.
Grenier, George	Ecol. de Méd	1866	Montréal.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Grondin, G. M	M. D. Victoria	1871	
Guerin, Lafontaine Benoni		.....	St. Jacques le Mineur
Guernon, Gerard		.....	St. Benoit.
Guertin Joseph A	Ecol. de Méd	1861	St. Césaire,
Guertin, A	Ecol. de Méd	1866	West Farnham.
Hacking, William	M. D. McGill	1858	
Hall, Henry		.....	Rawdon.
Hall, A		.....	Fitch Bay.
Hall, John Wheeler	M. D. McGill	1848	
Hall, J. B	M. D. McGill	1866	Magog.
Hamel, Jos. Alex	M. D. McGill	1856	Murray Bay.
Hamelin, Flavien	Ecol. de Méd	1862	Montreal.
Hamilton A. W		.....	Richmond.
Hamilton, Andrew W		.....	Melbourne.
Hamilton, R. F	M. D. McGill	1861	Sutton Flatts.
Harr, Israël Power	M. D. McGill	1849	
Hardy,	M. D. Victoria	1871	
Harking, H	M. D. McGill	1867	
Harrison, David H	M. D. McGill	1864	
Harley, John		.....	Durham.
Haynes, T. S		.....	Lacolle.
Hazen,	Ecol. de Méd	1848	
Hebert,	M. D. Laval	1868	
Hébert, Napoléon	Ecol. de Méd	1864	
Henderson, Peter	M. D. McGill	1848	
Héroux, E. D	M. D. Laval	1867	
Hétu, Edouard	Ecol. de Méd	1866	Maskinongé Bridge.
Hingston, William H	M. D	1851	Montreal.
Hingston, William Hales	M. D	1849	
Hopkins, Abraham	M. D	.....	Cookshire.
Howard, Henry	M. D	.....	St. Johns.
Howard, James	M. D	.....	Lachine.
Howard, P. J	M. D	.....	Lachute.
Howard, R. P	M. D. McGill	1848	Montréal.
Howden, Robert	M. D. McGill,	1857	
Hudon, J. Eusèbe	e	.....	Fraserville.
Hudon, Firmin		.....	Rigaud.
Hurd, Edward P	M. D. McGill-	1866	
Hurtubise, E	M. D. Victoria	1871	Tannery West.
Imbleau, Pierre	M. D. Laval	1863	
Irvine, James C	M. D. McGill	1866	
Ives, Elie	M. D. McGill	1863	
Jackson, Alfred		.....	Québec.
Jamieson, Benjamin R		.....	Waterloo.
Jacques, Napoléon	Ecol. de Méd	1865	
Jacques, Est	Ecol. de Méd	1866	
Jencks, Nathaniel		.....	Barnston Corner.
Johnson		.....	St. Armand centre.
Johntson, John E		.....	Sorel.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Johntson, James			Sherbrooke.
Jones, William	M. D. McGill	1856	
Judge, John			Chapeau.
Keach, Carlton R			Mansonville
Kennedy, Richard A	M. D. McGill	1864	
Kertson, Felix	Ecol. de Méd	1866	
Keyes, William			Georgeville.
King, William. A. H	M. D. McGill	1859	St Sylvestre.
King, R. A. D	M. D. McGill	1868	St. George de la Beauce.
Kirkpatrick, Alex. H	M. D McGill	1856	
Kirkston, H. R.	Berlin	1862	
Kittson, John George			Berthier en haut.
Kollmyer, Alex	M. D. McGill	1856	Montréal.
Labadie, Henri A	Ecol. de Méd	1864	
Labarre, Genest.	M. D Victoria	1870	
Labelle, Charles	Ecol. de Méd	1850	
Labelle, François	Ecol. de Méd	1864	
Laberge, Philemon	M. D. Victoria	1871	
Laberge, Edouard	M. D. McGill	1856	Ste. Philomène.
Laberge, Pierre			Upton.
Labrecque, Louis			Lambton.
Labrie, Godfroy.	Ecol. de Méd	1864	St. Andrew.
Lacombe, Cyrille.			Hébertville.
Lacerte, Elie	Ecol de Méd	1847	Yamachiche.
Lacerte, Narcisse	Ecol. de Méd	[illegible]	Lévis.
Lachaine, Joseph	M. D. Laval	1861	Ste. Adèle.
Lachapelle, Léon	Ecol. de Med	1832	St. Rémi.
Lacombe, Cyrille.			Hébertville.
Lacoste, Theophile	Ecol. de Med	1862	
Lacroix, Pierre Paul	Ecol. de Med	1840	
Ladouceur, Hormidas	Ecol. de Méd	1866	Rivière David.
Laferrière, Amable	Ecol. de Méd	1868	New Carlisle.
Laferrière, Alexis L. A.	Ecol. de Méd	1864	
Lafleur, Gédeon B.	Ecol de Med	[illegible]	St. François de la Beauce.
Lafleur, Henri	Ecol. de Méd	1850	
Lafontaine, Laurent David			St. Edouard Napierreville.
Lafontaine, Camille	M. D. Laval.	1867	Berthier en haut.
Lafontaine, Charles	Ecol. de Méd	1847	Chambly.
Lafontaine, Louis	M. D. McGill	[illegible]	
Laforce, Pierre Elie	Ecol. de Méd	1849	
Lafortune, Ludger	Ecol. de Med	[illegible]	St. Esprit.
Lahaie, Pierre B.	M. D. Laval	1866	Baie du Febvre.
Lallier, Joseph O	Ecol. de Med	1862	Ste. Agathe des Monts.
Lamontagne, George	M. D. Laval.	1862	
Lamontagne, W	M. D. Victoria	1869	St. Joseph, Lévis.
Langlois, François	M. D. Laval.	1860	Trois Pistoles.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Landon, Asa	M. D. McGill	1851	
Landry, Jean E.		......	Québec.
Landry, Louis E		......	Becancour.
Lapierre, Jos. A	Ecol. de Méd	1850	Montréal.
Laporte, Anselme	M. D. Victoria	1867	Pointe aux Trembles.
Laramée, Alfred	M. D. Victoria	1867	Montréal.
Larocque, Gédéon	Ecol. de Méd	1855	Longueuil.
Larocque, Basile		......	Lacadie.
Larocque, A. B	Ecol. de Méd	......	Montréal.
Larose, Alfred	M. D. Victoria	1869	
Larose, David	M. D. Laval	1867	Pointe aux Trembles (comté de Port-Neuf.
Larue Praxède		......	St. Augustin.
Larue, S	M. D. Laval	1868	Champlain.
Larue, George Ant	M. D. Laval	1870	Québec.
Larue, A. P	Ecol. de Méd	1847	
Larue, Hubert	Ecol. de Méd	1855	Québec.
Larue, Thomas.	Ecol. de Méd	1862	Compton Centre.
Larue, Léonidas	M. D. Laval.	1864	Québec.
Latour Huguet C. H.	Ecol. de Méd	1847	St. Rémi.
Latour, Théophile H.		......	Boucherville.
Latour, Huguet T		......	Montreal.
Laudot, J.-Bte	Ecol. de Méd	1854	
Laurendeau, J. O	Ecol. de Méd,	1853	
Laurier, Louis		......	Joliette.
Laurier, Jean O		......	Lachenaie.
Lavallée, V. P	Ecol. de Méd	1860	St. Félix de Valois.
Laviolette, J. G.	M. D. Victoria	1870	Montréal.
Laviolette, Arthur	Ecol. de Méd	1866	St. Eustache.
Lavoie, Napoléon	M. D. Laval.	1856	L'Islet.
Lavoie, Hercule	Ecol. de Méd	1862	
Leawitt, Julius	M. D. McGill	1868	Massawippi.
Lee, J. R.	M. D. McGill	1848	
Lee, J. C.	M. D. McGill	1856	
Lebel, Charles O.		......	St. Gervais.
Leblanc, S. G. A	Ecol. de Méd	1856	
Leblanc, Hormidas	M. D. Laval.	1864	
Lecavalier, Israel		......	St. Sauveur.
Lecavalier, N. J	Ecol. de Méd	1863	
Leclaire, George	M. D. McGill	1851	
Leclaire, Chs. Joseph I	M. D. McGill	1851	Ste. Thérèse de Blainville.
Leclaire, Jules	Ecol. de Méd	1860	
Leclaire, Napoléon	M. D. McGill	1861	St. Lin.
Lefebvre, Léandre	Ecol. de Méd	1863	
Lefort, P. O	Ecol. de Méd	1851	
Legris, C	M. D. Victoria	1871	
Lemaitre, Joseph		......	St. Thomas Pierreville.
Leman, Joseph	M. D	1866	Montréal.
Lemery, Hercule	Ecol. de Méd	1860	St. Scholastique.
Lemieux, Chs. Eusèbe	M. D. McGill.	1848	Québec.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Lemire, Eustache	Ecol. de Méd	1858	
Lemoine, Charles	M. D. McGill	1849	
Lenoir, Joseph	Ecol. de Méd	1860	Tannery West.
Lenoir, Alphonse	Ecol. de Méd	1864	do
Lepailleur, L	M. D. McGill	1848	Ste. Martine.
Leprohon, J. L			Montréal.
Leprohon, B. Henri		1839	Joliette.
Leroux, Gaspard	Ecol. de Med	1866	St. Marc.
Lesage, Charles	M. D. Laval	1866	St. Raymond.
Lescault, Charles	Ecol. de Med	1860	St. Charles, St. Hyacinthe.
Leslie, Alex	M. D. McGill	1848	
Levington, Donald. Alex			St. Jean Chrysostome.
L'heureux, Léon			St. Didace.
Lindsay, Edward	Edinburg	1863	St. Colomb.
Lippé, Joseph	Ecol. de Méd	1864	Kildare.
Loiseau, Constant	Ecol. de Méd	1866	
Longley, Edmond	M. D. McGill	1866	
Longpré, Antoine			Papineauville.
Longpré, André	M. D. McGill	1849	
Longpré, P. F	M. D. McGill	1848	
Longtin, Siméon	M. D. Victoria	1868	
Loy, John J		1868	Valleyfield.
Lussier, Jules G	M. D. Victoria	1869	Chateauguay.
Lyon, M. D			Clarenceville.
MacBean, William	M. D. McGill	1853	Shipton.
MacBean, David	New-York	1867	Montréal.
MacCallum,	M. D. McGill	1851	Montréal.
McDonald, Collin	M. D. McGill	1853	
McDonald, Angus	M. D. McGill	1864	Montréal.
McDonel, O	M. D. McGill	1849	
McDonald, Augustus C	M. D. McGill	1852	
McDougall, Alex. F		1848	
McFarlane, James	M. D. McGill	1858	Levis.
McFarlane, J. Cameron			
McFarlane, William			Portage du Fort.
McFarlane, James	M, D. McGill	1858	
McGillevry, A	Ecol. de Méd	1848	
McGoath, Thomas	M. D. Laval	1867	
McGowan, Henry M	M. D. McGill	1867	Bolton centre.
McGreath, Thos. G			Québec.
McGregor, Duncan	M. D. McGill	1861	
McGwin,	Ecol. de Méd	1848	
McKay, William			Howick.
McKeon, Patrick Edouard	M. D. McGill	1853	
McKie, John R	M. D McGill	1865	Inverness.
McMahon, John		1853	
McMahon, Stanislas			Ste. Rose.
McMillen, L. G. A	M. D. McGill	1860	Rigaud.

NOMS.	DIPLOMES.	LICENCES.	RÉSIDENCES.
McNabb, F.	M. D. McGill	1870	Hull.
McNaughton, Donald P.		......	Hudson.
McNiece, James	M. D. McGill	1869	
McNiece, William J.		1861	
McWiking, George	M. D. McGill	1851	
Madore, Godfroy	M. D. Victoria	1870	
Major, George W.		......	Montréal.
Malhiot, Adolphe	M. D. McGill	1840	St. Hyacinthe.
Mallock, William B.	M. D. McGill	1869	
Marault, Benjamin	Ecol. de Méd	1850	
Marchesseault, Tancrède	M. D. Victoria	1869	St. Denis.
Marcil, David	Ecol. de Méd	1858	St. Eustache.
Marien, Amédée		......	Rivière des Prairies.
Marier, Charles		......	Gentilly.
Marion, Joseph J. J.	Ecol. de Méd	1849	Ste. Scholastique.
Marmette, Joseph		......	St. Thomas Montmagny.
Marsan, Ant A.	Ecol. de Méd	1857	
Marsan, Alexandre		......	St. Joseph de Lévis.
Marsden, William		......	Québec.
Marsolet, Damase	Ecol. de Méd	1863	Lavaltrie.
Martel, Dosithé	Ecol. de Méd	1865	Chambly.
Martin, Vincent		......	Chicoutimi.
Martin, Henry J.	M. D. Laval	1868	Carleton.
Martineau, Siméon	M. D. Victoria	1870	
Mason, James Lindsay		1864	
Masson, Luc		......	Coteau Landing.
Matte, Alphonse J.	M. D. Laval	1869	Les Escoumains.
Mayball, Moses		1856	
Mayrand, F. Xavier		......	Deschambault.
Mayrand, Wilbrod	M. D. Laval	1870	do
Mayrand William	M. D. McGill	1847	St. Andrews.
Meigs, John		1849	Stanstead Plain.
Meigs, Malcolm	M. D. McGill	1865	Bedford.
Meilleur, Jean-Baptiste		......	Québec.
Merril, P. A.		......	Montréal.
Métivier, Maurice	Lic. par Act. du P.	1862	
Meunier, Alfred	M. D. Victoria	1869	Montréal.
Michaud, Alexis F.		......	Kamouraska.
Mignault, J. A.		......	St. Augustin.
Mignault, P. B.	M. D. Victoria	1869	
Mignault, V.	M. D. Victoria	1871	
Mignault, Roch	Ecol. de Méd	18[illegible]9	Yamaska.
Mignault, Henri A.	M. D. McGill	1860	St. Denis.
Mignault, Alfred	Ecol. de Méd	1862	Trois Pistoles.
Mignault, H. A.	M. D. McGill	1866	
Mignault, J. H.	Ecol. de Méd	1845	
Mignault, Emery	Ecol. de Méd	1842	
Millette, Alexis	Ecol. de Méd	1848	
Millet, J. D.	M. D. Laval	1865	Lanoraie.
Minckler, Ezekiel		.....	Waterloo.
Mitiguy, dit St. Onge	M. D. Victoria	1871	Canrobert.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Mitivier, Moise M		......	Iberville.
Minville, Alfred		......	Village des Aulnais.
Moll, Louis Joseph		......	Berthier en haut.
Monagan, W. F		......	Montréal
Mondelet, W. H	M. D. McGill	1868	
Mongeau, Evariste O	Ecol. de Med	1859	Lotbinière.
Mongenais, N.	M. D. McGill	[illegible]	
Montizambert, Fred	Edimburg	1864	Grosse Isle.
Moore, Chs. G.	London	......	
Moore, Joseph	M. D. McGill	1862	
Moore,		[illegible]	
Moorhead, Robert G.		......	St. John's
Moreau, Louis B.		......	St. Simon, Yamaska.
Moreau, L. B. L	M. D. Laval	1868	Lotbinière.
Moreau, Hypolyte	M. D. Victoria	1869	St. Philippe.
Morin, Joseph O		......	St. Damase.
Morin, Charles	M. D. Laval	1857	St. Nicolas.
Morissette, Noel. A	M. D. Laval	1865	Ste. Henedine.
Mors, Jacob W.	Ecol. de Med	1860	
Mortimer, Charles		1856	
Mount, Edmond	Ecol. de Med	1865	
Mount,		......	
Mousseau, A	M. D. Victoria	1871	
Mousell, William		1848	
Munro, Alexander	Glasgow	1851	
Munro, Edwin	Ecol. de Med	1865	
Munro, Pierre A		......	Montréal.
Nadeau, Hubert	Ecol. de Méd	1862	
Nelles, Alex, Henri	Ecol. de Méd	......	
Nellis, John, A	M. D. McGill	1850	
Nelson, Alfred	Ecol. de Méd	1848	
Nelson, Henry W	Ecol. de Med	1849	Montréal.
Newell, Olivier		1849	
Nichol, Thomas		......	Montréal.
Nolin, Eugène	Ecol. de Med	1850	St. Jacques l'Achigan
Ocarr, Peter	M. D. McGill	1851	
Oconnor, D. A	M, D. McGill	1862	
Ogden, Isaac. J		1848	
O'Leary, James Senior		......	St. Paschal
O'Leary, Joseph. H	Ecol. de Med	1848	
O Leary, Patrick	M. D. McGill	1857	Montréal.
O'Leary, Jacques	M. D. McGill	1866	St. Paschal.
Ouellette, Charles		......	Acton Vale.
Ouimet, J. Bte	M. D. Victoria	1870	
Page, William S		......	Danville.
Paget, Edward		......	Lachine.
Painchaud, Joseph		......	Quebec.
Painchaud, Ed. Frs	M. D. McGill	1848	Varennes.
Painchaud, Alex. Ed	Ecol. de Med	1860	do

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Palardy, Misael	Ecol. de Méd	1856	St. Hugues.
Palardy, Frédérick	M. D. McGill	1861	St. Placide Deux Montagnes.
Paquet, Anselme. B	Ecol. de Méd	1853	St. Cuthbert
Paquet, Joseph	Ecol. de Méd	1865	Ste. Elisabeth.
Paquin, Jean			Ste. Geneviève.
Patoël, Frs	M. D. McGill		St. Jacques l'Achigan.
Paradis, Aimé	M. D. Laval		St. Isidore Dorchester
Paradis, P. E	M. D. McGill	1867	
Paré Alex.	Ecol. de Méd	1859	
Paré, Frédérik	Ecol. de Méd	1862	Sherbrooke.
Paré, L. A	M. D. Victoria	1871	
Park, Charles	M. D. McGill	1866	Compton centre.
Parker, Thomas S	Ec . de M. Toronto.	1851	
Parker. Edward J. L			Rock Island.
Pattee, George	M. D. McGill	1858	
Patterson, James. M. G	M. D. McGill	1855	
Patton, Edward Kenney	M. D. McGill	1867	
Poulin, F. Z	M. D. Victoria	1867	
Payne, Samuel	Ecol. de Méd	1850	
Peltier, Hector	M. D. Edimburg		Montréal.
Peltier, Victor	Ecol. de Méd	1853	
Peltier, Ovide	Ecol. de Méd	1855	Ste. Marthe.
Peltier, Onésime	M. D. Laval	1858	St. Charles Borromée.
Peltier, James. P	M. D. Laval	1859	Matane.
Peltier, Jacques	M. D. Victoria	1869	Ste. Anne la Pérade.
Pendergast, Jeremiah	Ecol. de Méd	1850	
Pepin, Ant. P	Ecol. de Méd	1854	
Perras, Marcelin	Ecol. de Méd	1866	St. Isidore, Laprairie.
Perreault, Joseph C			Belœil.
Perreault, Frs. Xavier			Pointe aux Trembles.
Perreault, Cléophas	Ecol. de Méd	1865	
Perreault, Victor	M. D. McGill	1852	St. Eustache.
Perreault, Frs. H. R		1849	
Perrigo, Jacob	M. D. McGill	1870	
Perin, J. M. A	M. D. Victoria	1871	
Phelan, G. G. T. R	M. D. McGill	1865	
Phelan, Jos. P	M. D. McGill	1854	
Picault, Pierre			Montréal.
Picault, A. C. E	M. D. McGill	1857	do
Pierce, Peter P	M. D. McGill	1848	
Pinet, Alex. R	M. D. McGill	1864	
Pinsonneault, Cléophas	Ecol. de Méd	1862	Marieville.
Plante, Elz	M. D. Victoria	1869	Montréal.
Poisson, Samuel	M. D. Laval	1866	St. Jean D'Eschaillons
Poisson, Alexis	M. D. Laval	1857	
Poisson, Edouard			Arthabaskaville.
Poisson, W			do
Poitevin, Joseph Charles	Ecol. de Méd	1853	St. Jean-Baptiste, Montréal.
Pominville, Jean T			St. Vincent de Paul.
Potter, John H			Freligsburg.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Potvin, Joseph		......	Baie St. Paul.
Poulin, Frs. Xavier		......	Rimouski.
Poulin, Joseph N		......	Marieville.
Poulin, Louis Séraphin		......	St. Alexandre.
Powell, Newton W	M. D. McGill	[illegible]	
Power, George W	M. D. McGill	1861	Eaton Corner.
Pratte, Charles A	M. D. Victoria	1870	Longueuil.
Pratte, Noé	M. D. Victoria	1870	
Pratte, Joseph		......	St. Vincent de Paul.
Préfontaine, Herménegilde	Ecol. de Méd	1862	Montréal.
Prentiss, John		......	Grenville.
Prevost, Etienne	Ecol. de Med	[illegible]	
Prevost, N	M. D. Victoria	1871	
Prevost, J. Ed	Ecol. de Méd	1849	St. Jérome.
Primeau, Alphonse	M. D. Victoria	1869	Beauharnois.
Primeau, C. H	M. D. Victoria	1871	
Prince, Thomas	Carleton	1865	Brome Corner
Pringle, George	M. D. McGill	1855	
Proulx, Joseph. L		......	Ste. Geneviève.
Proulx, J. T. Philias		......	Ste. Marie.
Provost, Philemon	Ecol. de Méd	1863	
Provost, Edmond J	M. D. McGill	1859	Sorel.
Purvis, George. A		......	Portage du Fort.
Pyne, Thomas	Dublin	1854	
Quesnel, Jules. Maurice	M. D. McGill	1850	
Quevillon, Charles	Ecol. de Méd	1863	
Quintal, Luc. A	Ecol. de Méd	1856	Montréal.
Quintal, Luc	M. D. Victoria	1870	St. Thomas.
Racey, John	Edimburg	1862	Québec.
Ragg, H. C	M. D. McGill	1865	
Rainville, P	M. D. McGill	1863	
Raymond, O	M. D. McGill	1850	Montréal.
Reed, Alex	M. D. McGill	1858	
Reed, F. D	M. D. McGill	1868	Montréal.
Reddy, John	M. D. McGill	1852	Montréal.
Reid, James	Ecol. de Med	1850	Inverness.
Reil, Etienne	M. D. McGill	1847	
Renaud, Joseph	Ecol. de Méd	1858	Mascouche.
Reynolds, Francis	S. S. Ir	1858	
Reynolds, Ezra. H		......	Barnston Corner.
Ricard. Alex G A	Ecol. de Méd	1858	Montréal.
Rice, J. R. D.W		1834	
Richard, Marcel	M. D. McGill	1864	St. Aimé.
Richard, Napoléon	M. D. Victoria	1868	Princeville.
Richardson, J. R	M. D. McGill	1865	
Riddel, Alex. D	New-York	1860	
Ridley, H. Thomas	M. D. McGill	1852	
Ridley, Charles N	M. D. McGill	1850	
Rieutord, David M	M. D. McGill	1844	
Rinfret, F. R	M. D. McGill	1868	Québec.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Rinfret, Samuel	M. D. Laval	1856	
Rinfret, Come		......	Ste. Croix.
Rinfret, Rémi. F		......	Québec.
Rivard, Ant. M		......	Joliette.
Rooney, R		......	Massawippi.
Robert, D. T	M. D. McGill	1857	
Roberts, Edward T	M. D. McGill	1856	
Robertson, William	C. R. C. L	1833	St. Andrews.
Robertson, Patrick	M. D. McGill	1869	
Robertson		......	Clarenceville.
Robertson, David		......	Lennoxville.
Robichaud, Joseph		......	St. Anicet.
Robillard, N	Ecol. de Méd	1855	Montréal.
Robillard, E	Ecol. de Méd	1847	do
Robinson, Chs. J. F	M. D. McGill	1858	
Robitaille, Jean J. N		......	St. Roch de l'Achigan
Robitaille, Théodore		......	New Carlisle.
Robitaille, Olivier		......	Québec.
Robitaille, Jules	M. D. Victoria	1868	do
Robitaille, Louis H	M. D. McGill	1858	New Carlisle.
Robitaille, Arthur	M. D. Victoria	1870	
Robitaille, Lou's	M. D. McGill	1860	
Roddick, T. G	M. D. McGill	1871	
Roger, T. A	M. D. McGill	1870	
Rolland, Henri A	M. D. McGill	1849	N.-Dame de Richelieu
Roney, J. F	M. D. McGill	1870	
Ross, John Jones	Ecol. de Méd	1853	
Ross, George	M. D. McGill	1868	
Rottot, J. P	M. D. Victoria	1847	Montréal.
Rouleau, Edouard H	M. D. Laval	1870	
Rousseau, J. G	M. D. McGill	1849	
Rousseau, L. T. S	M. D. Laval	1867	St. Casimir.
Rousseau Ovide		......	St. Robert.
Rousseau. Joseph O		......	Nicolet.
Rowan, Alexander		.....	Québec.
Rowell, Elizagh		1864	Freligsburg.
Roy, Saluste		......	St. Jean Port Joly.
Roy, Frs		......	Québec.
Roy, William. G	Ecol. de Méd	1861	Boucherville.
Roy, Cléophas	M. D. Laval	1865	
Roy, J. Henri	Ecol. de Méd	1865	Ste. Geneviève.
Roy, Louis. H. G	M. D. Laval	1866	Québec.
Russel, R		......	do
Rutton, Allen	M. D. McGill	1852	
Sabourin, Moïse		1852	
Samson, Charles Ign	M. D. Laval	1866	Québec.
Sanderson, G. W	M. D. McGill	1850	
Santoire, L	M. D. Victoria	1869	
Sarault, Joseph	Ecol. de Méd	1862	
Sauriole, Timothée	Ecol. de Méd	1856	
Sauvé, Hyacinthe		......	Buckingham.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Savoie, Arthur		......	Ste. Ursule.
Schmidt, S	M. D. McGill	1847	Montréal.
Scolfied, David	M. D. McGill	1869	
Scott, Montagne		......	Leeds.
Scott, William		......	Montréal.
Scote, Stephen A	M. D. McGill	1854	
Seaton, William		.....	Abercorn.
Séguin, André	Ecol. de Méd	1848	Rigaud.
Selley, Bennette	M. D	1857	Montréal.
Sewell, Charles E	Edimburg	1867	do
Sewell, J. A		......	Cap Santé.
Sewell, James A		......	Québec.
Shanes, Peter R	M. D. McGill	1854	
Sharpe, Alfred	Edimburg	1851	
Shancer, Robert N	M. D. McGill	1856	
Sheppherd, J. J		......	D'Aillebout.
Shirriff, F. W		......	Huntingdon.
Simard, Amable	M. D. McGill	1852	
Simard, Louis J. A	M. D. Laval	1860	Québec.
Simard, Alfred		......	Village des Aulnais.
Simpson, Thomas	M. D. McGill	1854	
Sinclair, Louis		......	St. Henri de Lauzon.
Sirois, Chrysogone		......	St. André.
Sirois, Alfred	M. D. Laval	1858	St. Paschal.
Skinner, Ormond	M. D. McGill	1854	
Smallwood, J. R	M. D. McGill	1868	Ste. Thérèse de Blainville.
Smallwood, Charles		......	Montreal.
Smith, Joseph A		......	Ste. Brigitte des Saults.
Smith, W. P		......	Montréal.
Smith, Norman	M D. McGill	1871	Frelighsburg.
Smith, William	Ecol. de Méd	1862	Baie du Febvre.
Smith, W	Ecol. de Méd	1866	St. Zéphirin.
Smyth, Fer. W	M. D. McGill	1848	
Somers, George		......	Magog.
Sparham, Eric B	M. D. McGill	1852	
Square, William W	M. D. McGill	1864	
St. Amand, George	M. D. McGill	1850	
St. Cyr, Edelmar	Ecol. de Méd	1861	
St. Germain, Jos. H. L,	Ecol. de Méd	1856	
St. Jean, Pierre	Ecol. de Méd	1855	
Stanfield, James E	Ecol. de Méd	1856	Lorette.
Steen, Alex	Edimburg	1856	
Stevens Alex. D	M. D. McGill	1856	Dunham.
Stevenson, John L	M. D. McGill	1855	
Stevenson, J. M, G	M. D. McGill	1856	
Stockbottown, H	M. D. McGill	1856	
Sylvestre, Isaie	M. D. Victoria	1868	
Sylvestre P	M. D. Victoria	1871	
Tabb, S. E	M. D. McGill	1869	Montréal.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Taite, Henry S.	M. D. McGill	1860	
Tanguay, Octave	Ecol. de Méd	1869	
Tanguay, J. Bpte		......	Stornoway.
Tanguay, Octave	Ecol. de Méd	1860	Coaticooke.
Taschereau, Pierre A.	M. D. Laval	1861	
Taschereau, Jules J	M. D. Laval	1862	St. Joseph de la Beauce.
Tassé, F. Z.	Ecol. de Méd	......	St. Vincent de Paul.
Tassé R.	Ecol. de Méd	1853	Henriville.
Taylor, William H	M. D. McGill	1858	
Taylor Sullivan		......	Lennoxville.
Teasdale John	Castellon	1852	
Telford, D. H.	L. R. C. L. Ed	1871	
Ten, H. S	M. D. McGill	1864	
Tessier, Peter O.	M. D.	1851	Québec.
Tetreault, Joseph A	Ecol. de Méd	1849	St. Pie.
Têtu, Ludger		......	Rivière Ouelle.
Têtu, Ubald	Ecol. de Méd	1856	
Têtu, Joseph A	Ecol. de Méd	1858	
Thayer, L. O	M. D. McGill	1859	Montréal.
Théberge, Joseph	M. D. Laval	1859	St. Thomas Montmagny.
Thériault, F. D.	M. D. McGill	1863	
Thérien, Honoré	M. D. McGill	1863	Ste. Monique.
Thibault, Alexis	Ecol. de Méd	1866	
Thomas, J. G	M. D. Laval	1859	Fraserville.
Thompson, Robert	M. D. McGill	1852	
Thompson William	M. D. McGill	1869	Kinnear's mills.
Tharpes, Walter	C. S. Jr	1856	
Tiernay, James B		......	West Farnham.
Toupin, Charles A.	Ecol. de Méd	1851	
Toupin, Joseph		......	St. Michel Archange.
Tracey, T. B	M. D. McGill	1868	Montréal.
Tremblay, Ambroise	Ecol de Méd	1856	
Tremblay, Amédée	M. D. McGill	1862	Montréal.
Tremblay, Louis		......	St. Roch des Aulnais.
Trenholme, Ed. H	M. D. McGill	1862	Montréal.
Trestler, C. F. F	Ecol. de Méd	1852	
Trudel, Frs. X	M. D. Victoria	1869	Ste. Geneviève.
Trudel, Eugène H	M. D.	......	Montreal;
Turcot, J. M.		......	Lacanardière.
Turcot, Laurent		......	Sorel.
Turcot. Magloire		......	St. Hyacinthe.
Turgeon, L. G	M. D. McGill	1860	Montreal.
Utley, Maurice		......	Montréal.
Valade, F. H.	Ecol. de Méd	1865	
Valcourt, Etienne	M. D. Victoria	1868	
Vallée, G. J. A	Ecol. de Med	1849	
Vallée, J.		1829	
Valiquette, J. Bpte		......	West Farnham.

Noms.	Diplomes.	Licences.	Résidences.
Valois, Pierre	M. D. Victoria	1868	Pointe Claire.
Valois, L. Avila	Ecol. de Méd	1862	Vaudreuil.
Van, Normand J	M. D. McGill	1850	
Vanderheyden, Albert	M. D. Laval.	1866	Levis.
Verger, Charles	M. D. Laval	1863	
Venne, Henri	Ecol de Méd	1861	
Vermette, Léon	Ecol. de Méd	1862	St. Janvier.
Vicat, John	M. D. McGill	1870	Montréal
Viger, Séraphin	Burlington	1832	L'Assomption.
Vigneau, Benjamin	M. D. Victoria	1869	St. Celestin.
Vilbon, A. P	Ecol. de Méd	1862	St Jean Baptiste Montréal.
Voligny, Luc	Ecol de Méd	1867	St. Jean de Matha.
Von Ifland, A		......	Québec.
Wakeman, William	M. D. McGill	1866	Gaspé Basin.
Walker, Robert	M. D. McGill	1851	
Walsh, Edward O	M. D McGill	1866	
Walton, B. M	M. D. McGill	1870	
Wanless, J. R	Glasgow	1849	Montréal.
Wanless, John	M. D. McGill	1868	do
Ward, W. T		......	Boundary Line.
Webb, J. T. Stacey	M. D. McGill	1871	Montréal.
Webbor, Richard N		......	Richmond.
Weir, Richard	M. D. McGill	1852	
Wells, Philippe		......	Québec.
Wherry, John	M. D. McGill	1862	do
Whitcher, Théodore		.....	Beebe Plain.
White, William H		1848	Ulverston.
Whitecomb, Josia		1848	
Whiteford, Richard	M. D. McGill	1857	
Whitwell, William M. P. O.	M. D. McGill	1860	Philipsburg.
Wight, Robert H		......	St. Johns.
Wilbrenner, A		......	Boucherville.
Wilbrenner, Augustus	M. D. McGill	1853	Portneuf.
Williams, John		1848	
Wilkins, G	Toronto	1871	Montréal.
Wilson, Robert	M. D. McGill	1850	
Wilson, Benjamin S	M. D. McGill	1855	
Wilson, William	M. D. McGill	1857	
Wood, Hannibal W		......	Knowlton,
Wood, George	M. D. McGill	1863	Coaticook.
Wood, A. W	M. D. McGill	1865	
Wood, G. C	M. D. McGill	1849	
Wolfe, Fitzgerald		1841	
Workman, Benjamin	M. D. McGill	1853	
Worthington, Adison	M. D. McGill	1851	
Worthington, Edward		......	Sherbrooke.
Wright, William	M. D. McGill	1848	Montréal.
Wright	M. D. McGill	1870	Wakefield.
Young, William		......	St. Jean Baptiste Mont.